

**PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE
UNIVERSITAIRE**

Séance n° 37 du 9 juin 2016, 14 h 00

Faculté de Droit et de Science Politique – Salle des Actes – Aix-en-Provence

PV soumis à l'approbation de la CFVU du 7 juillet 2016

Président de la séance : Thierry PAUL – Vice-président Formation

Secrétaire de séance : Béatrice Adloff

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

Collège des Professeurs et personnels assimilés :

Nathalie BONNARDEL (pouvoir), Vincent EGEE, Marcel PASQUINELLI, Corinne TARDIEU (pouvoir), Chantal TARDIF, Jean-Michel VITON (pouvoir).

Collège des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (hors Professeurs) :

William BENESSIANO (pouvoir), Denis COLLOMP, François DEVRED (pouvoir), Caroline GAUDY-MARQUESTE, Mohammed KOUBITI, Mohamed OUFELLI, Nathalie-Audrey RUBIO, Eric VALERIO.

Collège des Usagers :

Nils ATTIAS (pouvoir), Jordan CARDI, Adrien CATALAN (pouvoir), Lucie CHUNIAUD (pouvoir), Paul DEVOGE (pouvoir), Emma GENCO (pouvoir), Florent GRAU, Océane GUERRY, Morgane HENOCQUE, Julie LECOYER (pouvoir), Loïc LE MOUËL (pouvoir), Valentin PEDOTTI, Florian POURCHET (pouvoir).

Collège des personnels B.I.A.T.S.S. :

Béatrice DELORGE, Nadine DISCALA-PENNEC, Corinne GORI, Karine VAN HEUMEN.

Collège des personnalités extérieures avec voix délibérative :

Cheffia NATOURI (pouvoir).

Membres en exercice : 39

Quorum : 20

Effectif présent ou représenté : 32

ASSISTE A LA SEANCE AVEC VOIX CONSULTATIVE : Pierre RICHTER.

ASSISTENT A LA SEANCE EN QUALITÉ D'INVITÉS : Nathalie ALMERAS, Marie-Pierre BALZING, Michel CARETTE, Anne DEMEESTER, Pierre GRANIER, Chantal GUITTET-DURAND, Laurence MOURET, Lionel NICOD, Idoya de PONCINS, Pascal RATHELOT, Marilyne ROUSSET-GAUTTIER, Thierry VIGREUX.

ORDRE DU JOUR :

I Procès-verbal

- PV de la CFVU du 04/05/2016 (pour approbation)

II Actualités

III Vie institutionnelle

- Désignation des étudiants au conseil de gestion du SUIO (pour délibération)

IV Formation / Pédagogie

- Demandes de modifications des MCC – vague 1 (pour délibération)
- Projets FIP (pour délibération)
- Diplômes en partenariat à l'international (pour avis)
- Cadrage Césure (pour avis)
- Calendriers universitaires (pour délibération)
- Tarifs divers (pour avis)
- HCERES / Comité de Suivi et de Relecture (pour information)

V Vie étudiante



- Demandes de subventions Vie Etudiante (pour avis)
- Projets FSDIE (pour délibération)

VI Questions diverses

Le VP Formation ouvre la séance à 14h06.

I APPROBATION DE PROCES-VERBAL

PV de la CFVU du 4 mai 2016

La CFVU approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 4 mai 2016.

II ACTUALITES

1) Inauguration du bâtiment Porte

Le VP Formation rappelle la récente inauguration, par le Secrétaire d'Etat chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, du bâtiment Porte, situé sur le campus d'Aix-en-Provence.

2) Appel à Manifestation d'Intérêt relatif à la pédagogie

Le VP Formation indique qu'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) national relatif à la pédagogie va être prochainement publié. Il signale l'intention de l'Université d'Aix-Marseille de répondre à cet AMI, qui préfigure un appel à projets de plus grande ampleur susceptible de conduire à l'octroi d'importants moyens financiers pour AMU.

3) Schéma Directeur de l'Offre de Formation

Le VP Formation réalise un point d'étape sur les récentes journées de rencontres et séminaires qui ont jalonné l'élaboration du Schéma Directeur de l'Offre de Formation (SDOF) d'AMU. Il rappelle que la journée du 1^{er} juin 2016 a permis de recueillir les témoignages d'universités relevant de la vague A du calendrier national d'accréditation. Par ailleurs, une journée de rencontre s'est tenue dernièrement, qui a impliqué les composantes d'AMU, des proviseurs de lycées ainsi que des représentants de services d'orientation, l'enjeu de ces discussions consistant à approfondir les possibilités de dispositifs communs aux niveaux secondaire et supérieur, en vue d'établir un continuum plus fluide entre les niveaux Bac-3 et Bac+3. Les proviseurs de lycées appartenant à des zones d'éducation prioritaire se sont montrés particulièrement actifs.

Ces débats ont conduit à la conclusion que les Journées du Futur Bachelier, dans leur format actuel, ne produisent pas les résultats escomptés et appellent quelques ajustements. Le souhait de développer davantage les réunions entre les acteurs des niveaux secondaire et supérieur a également été formulé. Compte tenu de l'importance du nombre de lycées implantés dans l'académie d'Aix-Marseille, il semble impossible qu'AMU se rende dans chaque établissement secondaire ; ces rencontres pourraient donc par exemple revêtir la forme de commissions thématiques ou disciplinaires.

4) Bibliothèque Universitaire des Fenouillères

M. Collomp rappelle que la future bibliothèque universitaire des Fenouillères avait initialement vocation à ouvrir ses portes en septembre 2016. Pour des raisons techniques, le déménagement du fonds documentaire vers les nouveaux locaux est reporté d'une année : le calendrier de ce déménagement pourra ainsi être échelonné selon des modalités optimales, qui permettront d'éviter toute répercussion sur l'organisation des sessions d'examens.

III VIE INSTITUTIONNELLE

Désignation des étudiants au conseil de gestion du SUIO

Les statuts du SUIO (Service Universitaire d'Insertion et d'Orientation) prévoient la présence, en plus du Vice-président Etudiant, de deux étudiants de l'Université au sein du conseil de gestion dudit service.

Dans cette perspective, et à l'issue d'une consultation menée au sein de la communauté étudiante, M. Pedotti propose la désignation de Mme Henocque et de M. Pourchet, qui représentent respectivement les secteurs Droit et Sciences Politiques d'une part, et Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines d'autre part.

Vote

A l'unanimité, la CFVU approuve la désignation de Mme Henocque et de M. Pourchet au conseil de gestion du SUIO.

IV FORMATION / PEDAGOGIE

1) Demandes de modifications des modalités de contrôle des connaissances des composantes – vague 1

Dans le prolongement des modifications de maquettes pédagogiques actées au titre de l'année 2016/2017, le VP Formation présente à la CFVU les demandes de modifications de MCC (modalités de contrôle des connaissances) proposées par les composantes (voir tableau en annexe). Lors du vote de ce jour, les demandes concerneront la FDSP et l'EU3M :



- La FDSP sollicite l'ajout dans ses MCC d'une seconde session associée au contrôle continu intégral, démarche qui va dans le sens d'une mise en conformité des règlements d'examen avec les cadres réglementaires en vigueur. Sont par ailleurs proposés l'ajout de la catégorie Culture au menu des bonus offerts par la composante, ainsi qu'une actualisation des règles d'assiduité pratiquées dans les formations de l'UFR (dont notamment l'introduction d'un délai de cinq jours imposé aux étudiants pour justifier une éventuelle absence à un examen) ;
- L'EU3M propose l'introduction d'un bonus Sport, ainsi qu'une modification des modalités de décompte des absences en cours et en stage.

M. Collomp rappelle que le cadrage d'établissement relatif aux modalités de contrôle des connaissances ne prévoit de bonus que jusqu'au niveau M1. Remarquant que l'EU3M envisage la mise en place d'un bonus en cinquième année de cursus, il rappelle que ce niveau correspond au grade de master et donc au niveau M2 : il s'interroge donc sur la compatibilité d'une telle mesure avec la réglementation en vigueur. Le VP Formation rappelle que le cadrage précité ne concerne que les formations de licence et de master *stricto sensu* : les cursus de santé ne sont pas soumis à ces règles. En réponse à la demande de Mme Balzing, le VP Formation confirme que l'EU3M peut maintenir la mise en place de cette bonification en cinquième année du cursus de maïeutique.

M. Collomp et M. Pedotti sollicitent ensuite conjointement de plus amples explications relativement aux modalités du décompte des absences au sein de l'EU3M, décompte qui obéit à un système de franchise appelant quelques précisions. Mme Balzing indique que les absences ont désormais vocation à faire l'objet d'un décompte en heures et non plus en jours : tout étudiant bénéficiera d'une franchise d'absences dont sera soustrait un nombre d'unités calculé au prorata du nombre d'heures effectives d'absence ; globale, cette franchise intégrera les absences en cours et les absences en stage, qui seront traitées de la même manière. Une fois la franchise épuisée, il sera statué individuellement sur le cas de l'étudiant.

Avant de procéder au vote, le VP Formation rappelle que les MCC des formations doivent être votées annuellement et portées à la connaissance des étudiants au plus tard à la fin du premier mois d'enseignement : de nouvelles demandes de modifications seront donc visées en CFVU de juillet, tandis que la séance de septembre permettra de reconduire formellement pour 2016/2017 les MCC pour lesquelles aucune modification n'aura été sollicitée.

Vote

A l'unanimité, la CFVU approuve la première vague des modifications apportées pour 2016/2017 aux MCC des formations présentées en annexe au présent procès-verbal.

2) Projets FIP 2016

Le VP Formation présente les conclusions de la commission *ad hoc* qui s'est réunie en vue de l'octroi des subventions issues du Fonds d'Intervention Pédagogique (FIP) 2016 (voir annexe).

Les membres de cette commission *ad hoc* présents à la CFVU de ce jour sont invités à livrer leurs impressions suite à cette séance de travail.

Mme van Heumen souligne le fait que les projets présentant une dimension d'établissement et impliquant plusieurs composantes de manière transverse ont été particulièrement appréciés.

Le traitement des dossiers non retenus est ensuite évoqué.

M. Pedotti indique que tous les projets soumis présentaient un intérêt manifeste : le choix de la commission de ne pas subventionner certains d'entre eux est exclusivement lié à une inadéquation du dossier avec les critères de financement qui présidaient à l'appel à projets. A ce titre, Mme Tardif insiste sur l'opportunité de porter à la connaissance des porteurs des projets non retenus les conclusions de la commission : il est en effet indispensable de préciser aux intéressés la manière dont sont pris en considération les critères d'évaluation listés dans l'appel à projets.

A cet égard, Mme Demeester indique que la commission a opté pour la communication systématique de retours aux porteurs des projets non retenus, alors que cette communication n'était jusque-là réalisée qu'à la demande : l'objectif est de permettre aux responsables des dossiers en question d'amender le montage des projets.

M. Pasquinelli s'interroge sur ce qui a conduit la commission à retenir huit dossiers : le VP Formation indique que les projets ont été sélectionnés et classés jusqu'à épuisement du fonds, qui s'élevait à deux cent mille euros ; sept des huit dossiers retenus se sont vu attribuer le montant de subvention demandé. Le VP Formation précise par ailleurs qu'un bilan sera dressé courant 2017 relativement à l'utilisation effective du fonds 2016 : les responsables des dossiers financés demeurent en effet comptables du bon emploi de la subvention consentie.

Mme Tardif sollicite un ajustement du calendrier de l'appel à projet, rappelant la difficulté des porteurs à concilier les échéances propres à l'année universitaire d'une part, et à l'année civile budgétaire d'autre part : compte tenu de l'actuel calendrier, le versement des subventions issues du FIP intervient à une date trop tardive dans l'année civile pour que l'engagement des opérations d'achat puisse être mené sereinement. Il serait donc souhaitable d'avancer d'au moins un mois le lancement de l'appel à projets.

Avant de procéder au vote, le VP Formation précise que le classement des projets retenus dans le cadre du FIP et l'octroi des subventions associées relèvent de la compétence propre de la CFVU, sans qu'une confirmation ultérieure



par le Conseil d'Administration (CA) soit nécessaire. Une présentation sera cependant réalisée en CA à titre informatif.

Vote

A l'unanimité, la CFVU approuve les propositions de financements formulées par la commission *ad hoc* constituée en vue du pré-examen des dossiers, dans le cadre de l'attribution du FIP 2016.

Le classement des projets retenus ainsi que les montants de subvention accordés sont présentés en annexe au présent procès-verbal.

3) Diplômes en partenariat à l'international

Le VP Formation présente succinctement les dossiers de diplômes en partenariat international soumis à la présente CFVU (voir annexe).

A) Master Education et Formation – spécialité Encadrement dans le secteur sanitaire et le travail social – Parcours Formateurs

Le VP Formation fait part à la CFVU des conclusions d'expertise de M. Cassuto, rapporteur au titre de la demande de renouvellement de double diplôme impliquant d'une part AMU au travers du Master Education et Formation – spécialité Encadrement dans le secteur sanitaire et le travail social – Parcours Formateurs, et d'autre part l'Université Felix Houphouët Boigny, l'Institut National de Formation des Agents de la Santé, et le CHU de Treichville en Côte d'Ivoire.

Mme Tardif sollicite quelques éclaircissements relativement au niveau de diplôme concerné par ce partenariat ainsi qu'aux prérequis associés. Mme Almeras indique que la validation d'un niveau correspondant à quatre années d'études supérieures est requise pour l'accès à ce double diplôme, qui porte donc sur l'année de M2 et sur l'obtention du diplôme de master proprement dit.

M. Pedotti demande pour quelle raison l'admission des candidats passe par une procédure de Validation d'Acquis Professionnels (VAP) : le VP Formation rappelle que seule l'obtention d'un M1 français permet de plein droit de postuler à une formation de niveau M2 ou de l'intégrer directement. En l'espèce, les candidats potentiels au double diplôme ne seront pas à même de se prévaloir du M1 français : la procédure d'accès au M2 par VAP est donc préconisée dans ce cas de figure, la demande de dispense portant notamment sur la reconnaissance d'une expérience professionnelle. A cet égard, M. Collomp demande si la Commission Pédagogique de composante sera amenée à statuer, ou s'il sera fait appel à la Commission Pédagogique du SUFA. Le VP Formation indique que c'est la Commission Pédagogique du SUFA qui sera saisie.

M. Koubiti demande où sont localisés les inscrits à ce double diplôme : le VP Formation précise que ceux-ci sont inscrits administrativement et enregistrés à AMU, mais se trouvent physiquement en Côte d'Ivoire.

Vote

A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable au projet de double diplôme présenté en annexe au présent procès-verbal, impliquant d'une part AMU au travers du Master Education et Formation – spécialité Encadrement dans le secteur sanitaire et le travail social – Parcours Formateurs, et d'autre part l'Université Felix Houphouët Boigny, l'Institut National de Formation des Agents de la Santé, et le CHU de Treichville en Côte d'Ivoire.

B) Master Géographie – Parcours associé à la spécialité Structures et dynamiques spatiales

Rapporteur au titre de ce projet, M. Pasquinelli présente le projet de création de double diplôme impliquant d'une part AMU au travers du Master Géographie – Parcours associé à la spécialité Structures et dynamiques spatiales, et d'autre part la North Eastern Federal University (NEFU) sise à Yakutsk en Russie.

M. Pasquinelli expose également ses conclusions d'expertise, émettant un avis très favorable à ce projet de coopération.

M. Collomp constate qu'il n'est fait état dans le dossier d'aucune exigence quant au niveau des candidats français en langue russe, au motif que les enseignements sont dispensés en Anglais : il insiste sur l'opportunité de veiller à ce que les étudiants français en mobilité à Yakutsk, au-delà du cadre strict des enseignements, soient à même d'assurer une communication quotidienne avec leurs interlocuteurs russes. M. Collomp relève par ailleurs la présence de cours dispensés en télé-enseignement dans le cadre de ce partenariat, dont notamment certains enseignements issus du M1 français ayant vocation à être dispensés en Russe dans ce contexte : il importe que le dossier fasse figurer les modalités selon lesquelles la traduction de ces enseignements sera opérée.

Le VP Formation confirme que ces informations seront recueillies. Il propose à la CFVU l'alternative suivante : la validation de ce dossier peut être reportée à la séance de juillet, à l'issue d'une navette complémentaire avec le porteur du projet, ou le vote peut être finalisé dès ce jour sous réserve du recueil des informations sollicitées lors de la présente séance. La CFVU se prononce en faveur de la seconde option, et le vote relatif à ce partenariat est donc formalisé.

Vote

A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable au projet de double diplôme présenté en annexe au présent procès-verbal, impliquant d'une part AMU au travers du Master Géographie – Parcours associé à la spécialité Structures et dynamiques spatiales, et d'autre part la North Eastern Federal University (NEFU) sise à Yakutsk en Russie.



Cet avis est pris sous réserve du recueil d'informations complémentaires auprès du porteur de projet relativement aux modalités de mise en œuvre pédagogique et de traduction en Russe des enseignements dispensés à distance au moyen de vidéos.

4) Cadrage Césure

Le VP Formation décline quelques éléments de contexte relatifs au présent vote.

Dans le prolongement de la publication de la circulaire ministérielle n° 2015-122 du 22 juillet 2015 relative à la période de césure, la mise en œuvre du dispositif au sein d'AMU a été envisagée pour janvier 2016, ce qui a donné lieu à une première proposition de cadrage. Celui-ci a été soumis aux Directeurs de composante, qui ont jugé ce calendrier prématuré, de sorte que le projet a été différé.

Dans la perspective d'ouvrir aux étudiants la possibilité de césure en septembre 2016, le groupe de travail dédié s'est donc à nouveau réuni au printemps 2016 : il en résulte la proposition de cadrage qui est soumise aux discussions de ce jour.

Mmes de Ponçons et Rousset-Gauttier présentent conjointement les conclusions du groupe de travail dédié à la césure, ainsi que la proposition de cadrage soumise au vote (voir annexe).

Les discussions qui suivent cet exposé portent tout d'abord sur la nature du lien entre les contenus respectifs de la césure d'une part, et du cursus suivi par l'étudiant d'autre part. Il est rappelé que les compétences et connaissances potentiellement acquises au cours de la période de césure ne sauraient en aucun cas dispenser l'étudiant d'une partie des enseignements délivrés et évalués dans le cadre de sa formation principale.

Ainsi Mme Rousset-Gauttier indique, en réponse à la question de M. Carette, que si la maquette pédagogique du diplôme de rattachement prévoit une période de mobilité à l'international, une éventuelle mobilité supplémentaire réalisée par l'étudiant dans le cadre d'une césure ne pourra nullement se substituer à la mobilité exigée au titre du cursus d'origine.

De même, une période de césure effectuée à l'étranger ne peut dispenser l'étudiant de l'obligation de valider un enseignement de langue prévu dans son diplôme. Dans le prolongement de ce propos, Mme Mouret sollicite une clarification de ces aspects dans la rédaction même du cadrage soumis au vote de ce jour. La dernière phrase de la section 1) *Champ d'application* sera ainsi libellée :

Par ailleurs, le stage effectué dans le cadre de la césure ne peut en aucun cas se substituer aux enseignements en langue ou au stage prévus dans la maquette du diplôme considéré.

La question de la césure prenant la forme d'un stage est ensuite abordée.

Mme de Ponçons indique que si le choix de l'étudiant se porte sur cette option, le stage réalisé sera assujéti à la réglementation en vigueur en la matière. Le VP Formation rappelle notamment qu'un stage ne pourra être organisé que dans le cadre d'une formation présentant un volume horaire présentiel minimal de deux cents heures. Le régime de gratification sera également exécutoire dans le cas des stages menés à la faveur d'une césure.

La durée d'un même stage effectué dans le cadre du dispositif de la césure est limitée à six mois ; il est cependant possible de réaliser deux stages de six mois consécutifs et distincts, faisant l'objet de deux conventions différentes, et ciblés sur des missions et fonctions différentes.

M. Rathelot observe que ce projet de cadrage subordonne la césure au fait que celle-ci ne soit pas de nature à fragiliser la progression du cursus de l'étudiant : il note cependant que l'interruption du cursus pendant un semestre, pour quelque motif que ce soit, conduira nécessairement à un redoublement du niveau concerné. En cela, la césure freine *de facto* la progression du cursus.

Quelques questions de calendrier sont ensuite soulevées, notamment quant à l'articulation entre les campagnes d'examen des demandes de césure, et les campagnes de recrutement dans les formations sélectives.

Mme Mouret rappelle l'attention que portent les responsables de formations sélectives à l'effectif étudiant qui constituera la cohorte annuelle : si la validation de la demande de césure intervient après la campagne de sélection des candidats, les responsables de formations sélectives sont susceptibles de voir leurs effectifs prévisionnels amputés d'autant d'éléments qu'il y aura d'étudiants ayant obtenu une césure.

Le VP Formation indique que les délais seront en effet assez contraints concernant cette première campagne de demandes de césure pour septembre 2016. Toutefois, une fois le dispositif stabilisé, cette campagne de validation devrait intervenir dans des délais qui permettront non seulement aux responsables de formation d'anticiper leurs effectifs, mais aussi et surtout aux étudiants en césure d'anticiper les éventuelles contraintes logistiques susceptibles d'accompagner cette période. Sera notamment pris en considération le délai de préavis préalable à la libération d'un logement en location. Pour une césure débutant en septembre, l'examen des candidatures pourrait être opéré au mois d'avril précédent ; pour une césure débutant en janvier, les candidatures pourraient être examinées au mois de septembre précédent.

M. Collomp remarque qu'un étudiant admis en formation sélective au titre d'une année universitaire N et décidant, au titre de cette même année, de bénéficier d'une période de césure, réintégrera de plein droit la formation sélective lors de l'année universitaire N+1 : cet élément devra être pris en considération par les responsables des formations sélectives pour la détermination annuelle de l'effectif limite de chaque filière concernée.

M. Koubiti demande si un étudiant ayant validé un semestre impair peut être en situation de césure au titre du semestre pair consécutif, puis du semestre impair de l'année universitaire suivante. Le VP Formation confirme cette possibilité : le cadrage soumis au vote de ce jour évoque une césure annuelle ou semestrielle, la notion d'année



s'entendant au sens d'année glissante, considérée de date à date. Deux semestres successifs peuvent donc faire l'objet d'une césure, que le semestre impair précède le semestre pair au sein d'une même année universitaire calendaire, ou que le semestre pair précède le semestre impair de l'année universitaire suivante : dans ce second cas, la césure considérée en année glissante s'échelonne sur deux années universitaires calendaires successives. M. Collomp soulève la problématique du décalage entre les périodicités respectives de l'inscription administrative et des droits à bourse d'une part, et de la césure d'autre part. En effet, l'inscription administrative et les droits à bourse sur critères sociaux (BCS) couvrent une période annuelle correspondant à l'année universitaire ; la césure peut quant à elle être opérée sur un semestre unique. Cela implique une possible décorrélation entre le rythme de consommation des droits à BCS et la progression effective du cursus pédagogique. Ainsi, un étudiant effectuant une césure semestrielle et sollicitant le maintien de son droit à BCS consommera la totalité de l'un de ses droits à BCS alors que la progression du cursus n'aura pu être assurée que pour un semestre de l'année universitaire considérée. Dans le prolongement de ce propos, M. Richter confirme que le cadre applicable aux BCS de l'enseignement supérieur n'est absolument pas adapté au dispositif de la césure : il estime à cet égard opportun que la CPU interpelle la DGESIP en vue de nécessaires évolutions réglementaires.

Mme de Ponçons indique qu'en complément du cadrage proposé au vote de ce jour, un guide d'accompagnement présentant un caractère plus opérationnel sera prochainement diffusé : il y sera rappelé que tout devra être mis en œuvre pour informer l'étudiant boursier de l'état de la consommation effective de ses droits à BCS.

M. Carette demande dans quelle mesure la césure peut permettre à l'étudiant d'accéder au statut de salarié et, si cela est possible, quelles sont les règles en vigueur en termes de couverture sociale. Mme Rousset-Gauttier indique que ce cas de figure est en effet envisagé par la circulaire ministérielle du 22 juillet 2015, qui indique que si le projet de césure implique un changement de régime en terme d'affiliation à la sécurité sociale, l'université se doit d'accompagner l'étudiant dans les démarches afférentes à ce changement. Lorsque la césure se fait à l'étranger, qu'il s'agisse d'un stage en entreprise ou de toute autre forme de mobilité, l'étudiant doit en tout état de cause prévoir une couverture complète des risques maladie et accident, ainsi qu'une assurance rapatriement et responsabilité civile.

En réponse à la demande de M. Pedotti, le VP Formation décrit plus précisément les modalités de composition et de fonctionnement de la commission césure citée dans le projet de cadrage, et qui aura à examiner les demandes individuelles formulées par les étudiants. Il observe notamment que le choix de scinder cette commission en sous-commissions correspondant chacune à un niveau est fondé par un objectif d'harmonisation des critères d'évaluation et d'appréciation des dossiers : il semble à cet égard plus cohérent d'examiner ces dossiers par niveaux L, M, ou D. M. Ouerfelli sollicite quelques informations complémentaires quant à la position des doctorants et des étudiants en contrat doctoral au regard des possibilités de césure. Mme Rousset-Gauttier indique que les doctorants peuvent bénéficier d'une césure d'une durée maximale d'une année pouvant intervenir une seule fois. Concernant les étudiants en contrat doctoral, les textes ne font état d'aucune directive.

M. Granier relève quelques questions qu'il conviendra de clarifier à moyen terme.

Il observe tout d'abord que la proposition de cadrage fait état d'un engagement de l'étudiant à poursuivre son cursus d'études à l'issue de la césure : il s'interroge sur la réelle opposabilité d'une telle mesure et sur les leviers de contrainte effectifs dont pourrait disposer l'établissement à cet égard. Mme Rousset-Gauttier précise que cette mention dans le cadrage AMU reprend en fait le libellé du cadrage national lui-même.

M. Granier demande ensuite comment seront identifiés et suivis les étudiants en césure. Mme de Ponçons indique que ces étudiants pourront être tracés non seulement dans le système d'information de l'établissement, mais également au moyen du dossier de demande de césure qu'ils auront préalablement renseigné, dossier qui précisera la formation d'origine de l'étudiant ainsi que la formation visée à l'issue de la césure.

Concernant les formations sélectives, M. Granier remarque que certains étudiants peuvent être admis dans plusieurs masters sélectifs : si un départ en césure intervient avant l'entrée en master, il sera nécessaire de définir les modalités de traitement des usagers en situation de césure ayant été admis dans plusieurs M2.

M. Granier note enfin que le projet de cadrage prévoit une inscription administrative de l'étudiant en césure dans le niveau supérieur du cursus dans lequel l'étudiant prévoit de s'inscrire en sortie de césure ; par ailleurs, le calendrier qui devrait être mis en place pour les années à venir privilégiera une validation des demandes de césure intervenant avant les délibérations de jury. Si la décision du jury conduit à un redoublement de l'étudiant, celui-ci ne pourra naturellement pas s'inscrire dans le niveau d'études supérieur alors même que la césure aura pu lui être accordée. Le VP Formation indique que la notion de niveau supérieur s'entend comme étant le niveau le plus élevé auquel l'étudiant peut s'inscrire au regard de ses prérequis : il est donc envisageable que dans le cas ici soulevé par M. Granier, le niveau supérieur soit assimilé à l'année restant à valider. Mme de Ponçons ajoute que l'accord relatif à la césure pourrait également être formulé sous réserve de la validation du niveau de diplôme : cette question devra en effet être affinée.

Dans la perspective d'une mise en œuvre rapide du dispositif, et compte tenu des délais très contraints qui jalonnent cette première campagne de validation de la césure, M. Granier suggère de ne pas attendre le vote du CA pour diffuser aux étudiants les dossiers de demande.

Le VP Formation confirme que ces dossiers seront diffusés très prochainement par la DEVE. Il ajoute que cette première session expérimentale conduira très probablement à des ajustements du cadrage. Il précise enfin que dans la mesure où la césure est désormais devenue un dispositif national, le diplôme d'établissement Césure qui avait été mis en place antérieurement par AMU est désormais sans objet et a vocation à fermer.



Vote

A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable au projet de cadrage relatif à la mise en œuvre d'une période de césure au sein d'AMU (voir annexe).

5) Calendriers universitaires

Le VP Formation présente succinctement la deuxième vague de calendriers universitaires 2016/2017 soumis au présent vote.

Vote

A l'unanimité, la CFVU approuve les calendriers universitaires des composantes pour l'année 2016/2017 annexés au présent procès-verbal.

6) Tarifs divers

Rappelant que la grille tarifaire de l'Université du Temps Libre (UTL) à compter de 2016/2017 a fait l'objet d'un avis favorable de la CFVU du 4 mai 2016, le VP Formation indique que l'UTL a souhaité revoir cette grille avant un vote définitif par le CA. Les tarifs proposés au vote de ce jour résultent ainsi d'une révision à la baisse par rapport à ce qui avait été initialement visé en CFVU.

Est par ailleurs proposée au vote de ce jour l'introduction d'un régime de tarifs préférentiels au bénéfice des personnels d'AMU. Le VP Formation indique que cette option a vocation à faire l'objet d'une validation juridique complémentaire, cette pratique pouvant être considérée comme potentiellement discriminatoire.

Mme Rousset-Gauttier expose succinctement les conclusions extraites des jurisprudences qui ont pu être recensées relativement à cette question : le principe d'égalité d'accès au service public autorise la prise en considération des revenus des administrés pour l'application d'un tarif plus ou moins important au titre d'une même prestation. Il est donc possible de valider un régime tarifaire différencié sur la base du critère social. Le critère de l'appartenance à AMU ne peut en revanche pas fonder l'application d'un tarif différencié, dans la mesure où, pour une même prestation, un personnel AMU ne se trouve pas dans une situation différente de celle de n'importe quel autre usager au regard du service dispensé. A ce titre, l'hypothèse d'un tarif spécifiquement applicable aux personnels AMU pourrait être assimilée à une rupture d'égalité. Mme Rousset-Gauttier note toutefois que l'application de tarifs préférentiels pour les personnels d'AMU a cours par ailleurs, par exemple dans le cadre de colloques. Il convient donc d'harmoniser les pratiques à l'issue d'une investigation plus détaillée qu'il serait souhaitable de mener conjointement avec la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles (DAJI).

M. Carette envisage la possibilité d'afficher un tarif unique assorti d'une mention qui préciserait que l'établissement prend à sa charge une partie des coûts d'inscription pour les personnels AMU. Dans le prolongement de ce propos, Mme Rousset-Gauttier précise qu'un tel dispositif aurait alors vocation à passer par une structure dont le fonctionnement serait assimilable à celui d'un comité d'entreprise, en l'occurrence le SCASC (Service Commun d'Action Sociale et Culturelle). L'élaboration d'une politique d'exonération pourrait également constituer une piste à approfondir.

Avant qu'il soit procédé au vote, le VP Formation indique que le projet de grille tarifaire de l'UTL fera l'objet d'une expertise de la DAJI avant présentation au CA.

Vote

A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable à la grille tarifaire à compter de l'année 2016/2017, proposée par l'UTL.

Le présent vote est réalisé sous réserve qu'une instruction complémentaire de ces tarifs soit effectuée par la DAJI avant présentation au CA, relativement à l'inscription d'un tarif préférentiel au bénéfice des personnels d'AMU.

7) HCERES – Comité de Suivi et de Relecture

A l'issue du bilan d'étape exposé par M. Collomp relativement à l'état d'avancement des travaux du Comité de Suivi et de Relecture des dossiers de formation dans le cadre de l'auto-évaluation attendue par le HCERES, le VP Formation remercie chaleureusement l'ensemble des acteurs impliqués dans ce dispositif.

Il salue tout particulièrement le travail de coordination considérable mené par le VP délégué à la Formation Initiale, et souligne la réactivité et l'efficacité du Pôle Formation de la DEVE. Il adresse également des remerciements appuyés aux rapporteurs qui expertisent les dossiers, qu'il s'agisse des membres de la CFVU ou des représentants des composantes.

Une discussion s'engage ensuite sur les modalités d'exploitation des données statistiques fournies par l'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE) dans les dossiers d'auto-évaluation.



Mme Mouret observe notamment que pour chaque master, un comparatif entre les effectifs respectifs de M1 et de M2 est demandé. Les données brutes fournies à cet égard font parfois état d'un important différentiel entre le nombre d'étudiants en M1 et le nombre d'inscrits en M2, qui peut s'avérer très inférieur. Or, l'exposé de ces chiffres appelle quelques éléments d'explicitation, un effectif faible constaté dans un M2 pouvant être lié à un faible taux de réussite au M1 correspondant, ou à l'enregistrement de nombreux départs à l'issue du M1 : la communication de données chiffrées ne faisant l'objet d'aucune explication ne présente donc qu'un intérêt limité.

L'intégration aux dossiers des statistiques d'insertion professionnelle communiquées par l'OVE est débattue plus en détail. Il ressort de ces échanges la nécessité prégnante de contextualiser ces chiffres, qui peuvent présenter des distorsions marquées avec les données recensées au niveau de la formation.

Mme Mouret évoque notamment le cas de masters présentant un effectif constitué à part importante d'étudiants étrangers : dans ce cas, les statistiques de l'OVE se fondent sur un faible nombre de répondants, ce qui ne permet pas d'extraire des données représentatives. Ce type de configuration explique en partie la difficulté à communiquer auprès des responsables de formation sur la base de ces chiffres de l'OVE.

M. Nicod note quant à lui que l'enquête d'insertion professionnelle menée à trente mois par l'OVE n'est pas forcément adaptée à certaines licences professionnelles, dont les diplômés se livrent fréquemment à une poursuite d'études en master. Ainsi, lorsque l'enquête intervient, les titulaires de la licence professionnelle (LP) sont en cours de validation du master et ne se situent aucunement dans une démarche d'insertion professionnelle immédiate, ce qui a pour effet de réduire considérablement le taux d'insertion professionnelle associé à la LP elle-même. Pour les étudiants se trouvant dans ce cas de figure, c'est seulement à l'issue du master que la mesure du délai et des modalités de l'insertion professionnelle fera sens. Dans le prolongement de ce propos, M. Carette confirme que les données chiffrées relatives à l'insertion professionnelle ne sont pertinentes que sur la base des diplômés qui se positionnent de manière effective sur le marché du travail. En écho à ces problématiques, M. Collomp attire l'attention de la CFVU sur l'importance de ne pas valoriser outre mesure les poursuites d'études à l'issue de la licence professionnelle, ce diplôme étant en principe conçu en vue d'une entrée directe sur le marché du travail, et ayant à ce titre vocation à être en partie évalué sur la base des taux d'insertion professionnelle associés à chaque mention.

Ces remarques conduisent conjointement le VP Formation et le VP délégué à la Formation Initiale à clarifier les modalités de l'utilisation des chiffres de l'OVE.

Ils rappellent que les données fournies par l'OVE sont produites au niveau d'AMU, et participent à ce titre de l'harmonisation des pratiques et de l'assise d'une véritable politique d'établissement. A ce titre, ces chiffres ne sauraient en aucun cas être évacués des dossiers d'auto-évaluation. Si les composantes sont à même de produire d'autres chiffres et souhaitent les communiquer, il leur est possible de faire figurer ces chiffres dans les dossiers, à côté des données de l'OVE : les éventuels différentiels constatés pourront alors être utilement commentés et expliqués. Cela permettra de mieux contextualiser les diverses productions statistiques portées au dossier.

M. Nicod estime en tout état de cause opportun de procéder à un examen des dossiers centralisé et harmonisé, notamment en vue d'assurer une veille juridique relative aux contenus qui appellent parfois quelques ajustements : en cela, l'intervention d'une instance d'établissement telle que le CSR contribue à la crédibilité et à la cohérence des informations qui seront communiquées au HCERES.

La production aux dossiers des annexes descriptives de diplômes (ADD) fait l'objet d'échanges divers.

M. Collomp souligne une importante hétérogénéité des composantes à cet égard. Les composantes fusionnées n'ont pu à ce jour mener à bien l'élaboration d'un modèle unique d'ADD, de sorte que plusieurs trames distinctes datant de l'année 2011 peuvent y coexister. A l'inverse, d'autres composantes ont finalisé ce travail.

Mme Mouret estime peu pertinent de produire des ADD de 2011, les seules qui soient disponibles pour l'UFR Sciences.

Compte tenu de ces disparités constatées entre les composantes, le VP Formation et le VP délégué à la Formation Initiale proposent que chaque composante définisse elle-même dans quelle mesure la production aux dossiers de son/ses modèle(s) d'ADD représentera une plus-value. Cette souplesse permettra aux composantes qui le souhaitent de valoriser un travail susceptible d'être déjà abouti, sans pour autant pénaliser les structures qui ne seraient pas encore à jour. Lorsque l'ADD ne sera pas jointe au dossier, les raisons de cette situation seront explicitées.

M. Collomp revient enfin sur le constat que certains responsables de formation se sont appuyés sur les documents types du HCERES sans tenir compte des documents types qui avaient été élaborés à, et pour AMU.

Il formule devant la CFVU la recommandation de renseigner les dossiers d'auto-évaluation sur la seule base des formulaires AMU. En effet, les formulaires du HCERES ne sont pas toujours adaptés aux spécificités de l'établissement ; en outre, ils répondent davantage à l'ancienne logique de l'habilitation qu'à celle de la future accréditation. Enfin, une présentation homogène des dossiers fondée sur une grille commune d'items est souhaitable.

Avant que ce point d'ordre du jour ne soit clos, Mme Almeras adresse des remerciements appuyés aux élus de la CFVU dont l'investissement dans ce dossier est déterminant.



V VIE ETUDIANTE

1) Demandes de subvention Vie Etudiante

Les trois demandes de subventions formulées ce jour en matière de vie étudiante concernent le projet des *Rendez-vous Santé Bien-être 2016/2017 d'Aix-Marseille Université*, projet que Mme Delorge présente succinctement. Cette initiative sera partiellement financée au moyen de subventions issues du BVE et du FSDIE ; dans la perspective de diversifier ces financements, trois demandes de subventions sont soumises à la validation de la CFVU de ce jour. Ces demandes sont respectivement adressées à la Région PACA, à la Ville de Marseille et à la Ville d'Aix-en-Provence.

M. Richter ajoute que le CROUS s'associe à cette manifestation, notamment pour ce qui concerne la mise en place de buffets de plats constitués à base de produits biologiques, pratiques que le CROUS a par ailleurs déjà installées au sein des divers restaurants universitaires.

Vote

A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable aux demandes de subventions formulées par AMU au titre du projet des *Rendez-vous Santé Bien-être 2016/2017 d'Aix-Marseille Université*. Ces demandes de subventions sont respectivement adressées à la Région PACA, à la Ville de Marseille et à la Ville d'Aix-en-Provence (voir dossiers annexés au présent procès-verbal).

2) Projets FSDIE

M. Pedotti présente brièvement les conclusions de la commission FSDIE projets du 2 juin 2016, notant que de nombreux projets ont reçu un avis favorable avec recommandation.

Mme Mouret demande pourquoi le projet n° 2015/2016-184 visant l'élaboration d'un *Agenda étudiant de Saint-Jérôme 2016/2017* a reçu un avis défavorable. M. Pedotti indique que ce projet prévoyait l'édition d'un agenda à mille exemplaire, publication qui avait pour objet de décliner les dates clefs du campus et d'en programmer les principaux événements. La commission a estimé que ce projet n'apportait pas de plus-value significative par rapport à la communication dématérialisée déjà en circulation sur le campus de Saint-Jérôme : l'agenda numérique proposé aux étudiants par l'ENT couvre déjà l'ensemble des domaines d'information qui étaient visés par le projet sollicitant la subvention FSDIE.

Mme Mouret s'interroge ensuite sur les raisons du faible montant accordé au projet n° 2015/2016-185 correspondant à l'*Assemblée Générale de tous les CMI de France*, notant qu'une somme de 41 euros ne saurait apparaître comme significative. Mme Henocque et M. Pedotti précisent que cette subvention couvrira le financement du déplacement au congrès, sans prise en charge de l'inscription proprement dite, pratique qui correspond aux orientations générales définies par la commission FSDIE pour l'octroi des crédits. M. Carette estime probable que le réseau FiGuRe abonde par ailleurs le financement d'un tel projet.

Avant de procéder au vote, M. Richter évoque plus largement le financement des structures permettant aux étudiants la pratique théâtrale. Il se félicite du subventionnement récemment accordé au bénéfice du théâtre des Gazelles. Ouvert en novembre 2015, ce théâtre est adossé à des associations étudiantes d'AMU intervenant dans le domaine des arts de la scène ; il ouvre aux étudiants la possibilité de monter intégralement des projets. M. Richter ajoute que d'importants efforts sont par ailleurs déployés en vue de maintenir le Panama Théâtre sur le site de Luminy.

Vote

Par 28 voix pour et 4 abstentions, la CFVU approuve les propositions de financement formulées par la commission FSDIE pour projets étudiants du 2 juin 2016 (voir annexe).

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour est épuisé : le VP Formation lève la séance à 17h10.

Thierry PAUL, Vice-président Formation




TABLEAU SYNTHETIQUE DES DEMANDES DE MODIFICATIONS DE MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES (MCC)
(DIPLOMES NATIONAUX)
vague 1

CFVU du 9 juin 2016

Composante	Type de diplôme	Intitulé / Mention	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 9 juin 2016
FDSP	Licence	Droit	<p>Modifications demandées de niveau 2 :</p> <p>Mise en place de la session de rattrapage pour le CCI sous forme d'une colle de 3 heures Modifications des règles d'assiduité : mise en conformité avec le cadrage AMU concernant le délai de dépôt des pièces justificatives d'absence à 5 jours. Elargissement du statut ABI aux étudiants ne respectant pas leur contrat pédagogique et se présentant à des TD non choisis</p> <p>Bonifications : Ajout du bonus culture et création de deux bonus "approfondissement des connaissances" : chinois et UE entreprendre</p>	
FDSP	Licence	Droit - Formation continue	<p>Modifications demandées de niveau 2 :</p> <p>Structuration du document et mise en conformité avec le cadrage AMU</p> <p>Mise en place de la possibilité de choisir une ou deux matières facultatives de bonifications</p> <p>Pour la troisième année :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'UE2 du semestre 5 est constituée de la matière non choisie en TD dans l'UE1 parmi "Droit civil" ou "Droit social" - l'UE2 du semestre 6 est constituée de la matière non choisie en TD dans l'UE1 parmi "Droit commercial" ou "Droit administratif" 	
FDSP	Licence	Droit - EAD	<p>Modifications demandées de niveau 2 :</p> <p>Structuration du document et mise en conformité avec le cadrage AMU</p> <p>Bonifications : Ajout du bonus culture et création de deux bonus "approfondissement des connaissances" : chinois et UE entreprendre</p>	
FDSP	Licence	Administration Publique	<p>Modifications demandées de niveau 2 :</p> <p>Mise en place de la session de rattrapage pour le CCI sous forme d'une colle de 3 heures Modifications des règles d'assiduité : mise en conformité avec le cadrage AMU concernant le délai de dépôt des pièces justificatives d'absence à 5 jours Elargissement du statut ABI aux étudiants ne respectant pas leur contrat pédagogique et se présentant à des TD non choisis</p> <p>Bonifications : Ajout du bonus culture et création de deux bonus "approfondissement des connaissances" : chinois et UE entreprendre</p> <p><u>Licence Administration Publique option "Droit et société"</u> Au semestre 6 : L'examen de l'UE2 aura lieu lors de 3 épreuves d'une heure au lieu d'une épreuve de trois heures</p> <p><u>Licence Administration Publique option "interculturelle"</u> Au semestre 6 : l'examen de l'UE2 aura lieu lors de 2 épreuves d'une heure au lieu d'une épreuve de deux heures</p>	
FDSP	Master 1	Droit de la santé Droit des affaires Droit et management de la culture et des médias Droit international et européen Droit patrimonial immobilier et notarial Droit public Droit privé et sciences criminelles Histoire du droit	<p>Modifications demandées de niveau 2 :</p> <p>Harmonisation des règles d'assiduité : Délai de dépôts des justificatifs d'absence à 5 jours mis en place pour les TD également</p> <p>Bonifications : Ajout du bonus culture et création de deux bonus "approfondissement des connaissances" : chinois et UE entreprendre</p> <p>Evaluation du stage : Mise en place d'une proposition d'évaluation du stage par l'organisme d'accueil selon une grille définie par les instances universitaires. Cette proposition fera l'objet d'éventuelles modifications et sera validée par le responsable pédagogique de la formation, ou le cas échéant par l'enseignant référent du stage</p> <p>Direction du rapport de recherche possible pour tous les enseignants et non plus uniquement pour ceux rattachés à la mention</p>	

Composante	Type de diplôme	Intitulé / Mention	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 9 juin 2016
FDSP	Master 1 - Formation continue	Droit des affaires	<p>Modifications demandées de niveau 2 :</p> <p>Structuration et mise en conformité du règlement d'examen du M1 Droit des affaires en formation continue avec le cadrage AMU</p> <p>Introduction de la possibilité de choisir une ou deux matières facultatives de bonifications par semestre</p>	
FDSP	Master 1 - EAD	Droit des affaires Droit public	<p>Modifications demandées de niveau 2 :</p> <p>Harmonisation des règles d'assiduité : délai de dépôts des justificatifs d'absence à 5 jours mis en place pour les TD également</p> <p>Bonifications : Mise en place du socle commun des bonus et création de deux bonus "approfondissement des connaissances" : langue étrangère et UE entreprendre</p> <p>Modification du bonus stage (spécifique à l'EAD) pour mise en conformité avec le cadrage (+ 0,5 points)</p> <p>Régularisation : alignement des mentions honorifiques avec le cadrage AMU</p>	
EU3M	Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques Diplôme d'Etat de Sage-Femme	2ème et 3ème années des études en sciences maïeutiques 4ème et 5ème années des études en sciences maïeutiques	<p>Modifications demandées :</p> <p><u>Modification des règles relatives à l'assiduité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * suppression de la tolérance de cinq demi-journées d'absence en cours non justifiée par année universitaire * modification de la franchise d'absence pour maladie ou motif exceptionnel sur justificatif, de 10 jours (80 heures) non récupérables par année d'étude à 50 heures / semestre non récupérables et non cumulables d'un semestre sur l'autre <p><u>Modification des règles relatives aux absences en stage :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * le nombre d'heures d'absence non justifiée en stage est désormais décompté double sur la franchise <p><u>Modification des règles relatives aux absences en cours :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * les absences justifiées en cours seront décomptées dans la limite du quota d'heures de franchise / semestre * les absences non justifiées en cours seront décomptées double sur la franchise, dans la limite du quota d'heures de franchise / semestre * en cas de dépassement des heures de franchise, le recours à d'éventuelles sanctions sera discuté en bureau pédagogique et pourra aboutir à la non-validation d'une ou plusieurs UE <p><u>Bonifications semestrielles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * Introduction d'un bonus sport accordé par le professeur responsable de l'éducation physique et sportive (0,2 point par UE sauf pour les UE théoriques d'obstétrique, de pédiatrie, de gynécologie, de pharmacologie et pour l'UE clinique) 	

Fonds d'Intervention Pédagogique

Propositions de la commission ad hoc

CFVU – 9 juin 2016

Projets déposés :

Chiffres :

- 18 projets déposés dont un hors-délais (*pour rappel, en 2015, 31 dossiers déposés et en 2014, 25 dossiers déposés*)
- 8 composantes concernées : ALLSH (4) – ESPE (1) – FDSP (1) – FSS (2) – IUT (3) – OSU (2) – PHARMACIE (2) – SCIENCES (3)
- financements demandés : de 7 208 euros à 35 000 euros

Nature des projets :

- équipement d’espaces de formation
- jouvence de matériel(s) pour TP
- enseignements « numériques »
- expériences pédagogiques
- séjour pédagogique
- consolidation de projets pédagogiques existants

Composition de la commission ad hoc

- Thierry Paul
- Philippe Cassuto
- Vincent Egea
- Corinne Tardieu
- Chantal Tardif
- Eric Valério
- Valentin Pedotti
- Karine van Heumen
- Anne Demeester

Méthodologie

- **chaque membre** de la commission évalue, **de manière indépendante, tous les dossiers**, sauf ceux émanant de sa composante
- un **formulaire** mis à disposition pour évaluer en relation avec les différents **critères de sélection présentés dans l'AAP**
- les notations : **A+, A, B ou C** (par critère et en global)
- une **discussion** en réunion plénière sur **chaque projet**
- une **consolidation des notations** dans un tableau de synthèse
- des **arbitrages et propositions** de classement
- Critères privilégiés : cohérence du projet, dimension innovante, potentiel de diffusion, pertinence du volet financier, classement de la composante

Avis général

Dossiers/projets :

- en général de **très bonne facture**
- remplis très **sérieusement**
- avec un **niveau de détail bien adapté**
- **deux projets non classés** par la commission :
 - * **ESPE**, « Groupe d'accompagnement et de coordination du tronc commun de la formation professionnelle des enseignants » : projet davantage organisationnel que pédagogique
 - * **OSU**, « CASAA-Sat, Cartographie de la SAA (South Atlantic Anomaly), Nano-Satellite étudiants » : projet déjà très largement financé par ailleurs et en voie d'achèvement

Attente importante de la part de nos collègues

Classement proposé (avec propositions de financements)

1. *ex aequo* « **Partage d'Expérimentations Pédagogiques Innovantes et Modulaires : le projet intersectoriel et interdisciplinaire PEPIM** »
(ALLSH) / 31 169,44 €
1. *ex aequo* « **tranSPOC IUT** »
(IUT) / 22 000,00 €
3. « **ED / TP interactifs et e-learning pour l'offre de formation pharmaceutique** »
(Pharmacie) / 19 056,00 €
4. « **Formation aux techniques musicales et audionumériques** »
(ALLSH) / 17 556,00 €

Classement proposé (avec propositions de financements)

5. « **ICARE (Introduction des Concepts Appropriés par Réalisation d'Expériences)** »
(Sciences) / 20 331,18 €
6. « **Analyse et mesure expérimentale de la main humaine** »
(FSS) / 30 066,77 €
7. *ex aequo* « **Outils Pédagogiques Innovants pour les étudiants en Pharmacie, OIPHARMA** »
(Pharmacie) / 21 000,00 €
7. *ex aequo* « **Avancées technologiques et innovations pédagogiques en Travaux Pratiques de Biologie** »
(Sciences) / 35 000,00 €

1. *ex aequo* Partage d'Expérimentations Pédagogiques Innovantes et Modulaires : le projet intersectoriel et interdisciplinaire PEPIM

Ce projet vise à mutualiser des expériences innovantes autour du **partage d'un « espace modulaire d'enseignement »**.

Il associe des **pédagogies actives** (enseignement en mode projet, classe inversée, *serious game*, apprentissages par problèmes) mises en œuvre dans un espace adéquat et intègre les supports du numérique aux enseignements. **Modularité de l'espace et du mobilier, connectivité** pensée pour faciliter les apprentissages afin de **libérer la créativité et favoriser les interactions entre pairs**.

1. ex aequo transPOC IUT

Ce projet vise à **créer le premier SPOC** (Small Private Open Course) pour l'IUT ciblant initialement le public DUT.

Il est structuré comme une **plateforme de partage** avec :

- pour les **enseignants**, un stock d'outils numériques adaptables immédiatement disponibles et la facilitation des échanges à distance avec un accompagnement pour sécuriser les enseignants débutants ;
- pour les **étudiants**, une bibliothèque numérique de ressources de différents types

L'objectif de ce projet est aussi et surtout de **proposer des outils pour la « virtualisation de l'enseignement »**.

3. ED / TP interactifs et e-learning pour l'offre de formation pharmaceutique

Ce projet a pour objectif de finaliser **l'évolution des formations pratiques** initiales et continues de physiologie et de pharmacologie vers un **enseignement interactif innovant** permettant :

- de préparer la séance présenteielle sous la forme de **pré-classe à distance** ;
- de privilégier pendant les heures présentesielles **l'acquisition de données expérimentales** ;
- de valider les acquis par **auto-évaluation** en fin de séance ou à distance.

4. Formation aux techniques musicales et audiovisuelles

Ce projet vise à équiper les nouveaux espaces de formation pratique à la technique musicale alloués dans la cadre de l'opération Campus. Il s'adresse principalement à la licence « Musicologie » et à la spécialité « Musique et musicologie » du master « Arts ».

La **pédagogie** mise en oeuvre **privilégie une approche pratique du fait musical**, pour amener les étudiants à une compréhension et une conceptualisation des sciences de la musique. Le **développement** de cet « **axe théorie-pratique** » repose sur des **espaces spécifiques pourvus de matériels adaptés**.

5. ICARE (Introduction des Concepts Appropriés par Réalisation d'Expériences)

Ce projet propose la **réalisation d'expériences de cours** dans les enseignements de physique de licence afin de faciliter **l'acquisition de la maîtrise des lois fondamentales** mathématiquement formalisées avec des développements souvent jugés difficiles et abstraits particulièrement pour les étudiants de L1.

Ces **expériences de cours, courtes et simples** à mettre en œuvre, auront pour effet de les **impliquer plus fortement dans la démarche scientifique indispensable à la bonne compréhension d'un phénomène physique.**

6. Analyse et mesure expérimentale de la main humaine

Ce projet vise à donner aux étudiants de la Faculté des Sciences du Sport toutes les **compétences pour aborder les problématiques mettant en jeu la main humaine pour les tâches d'atteinte et de préhension** etc. La main prend en effet une place prépondérante dans la vie quotidienne qui pose des problèmes cliniques et ergonomiques très spécifiques et nécessite des compétences particulières.

7. *ex aequo* Outils Pédagogiques Innovants pour les étudiants en Pharmacie, OIPHARMA

Ce projet concerne les étudiants de la 2^{ème} à la 6^{ème} année des études de pharmacie ainsi qu'aux internes et aux étudiants dans les autres diplômes dispensés par la Faculté de Pharmacie.

Il vise à faciliter le **développement de la pédagogie interactive**, le renforcement des interactions entre étudiants et enseignants **par l'utilisation de techniques de sondage d'audience en temps réel dans les salles de cours** au moyen d'un système de vote collectif et d'un système de vote individuel.

7. *ex aequo* Avancées technologiques et innovations pédagogiques en Travaux Pratiques de Biologie

Ce projet vise à faire évoluer certains Travaux Pratiques pour **apprendre aux étudiants à interpréter des données expérimentales quantitatives, à apprécier les limites d'un modèle et à développer leur autonomie**. Il repose sur l'utilisation d'un système d'imagerie numérique des gels d'électrophorèse pour l'analyse quantitative des protéines et acides nucléiques.

Commission ad hoc de pré-examen des dossiers de la campagne 2016 du Fonds d'Intervention Pédagogique de l'Université d'Aix-Marseille

Proposition de classement

CFVU du 9 juin 2016

Rang de classement	Intitulé du projet	Composante	Description du projet	Montant total du projet	Montant FIP demandé	Montant FIP alloué
1 ex aequo	Partage d'Expérimentations Pédagogiques Innovantes et Modulaires : le projet intersectoriel et interdisciplinaire PEPIM	ALLSH	Ce projet rassemble quinze enseignants et praticiens intervenant dans une demi-douzaine de diplômes, de la Licence au Doctorat, rattachés à deux composantes et une direction transversale d'AMU. Réunis dans une même dynamique, nous présentons un projet de mutualisation d'expérimentations innovantes, intersectorielles, modulaires à partir du partage d'un bien commun : "un espace modulable d'enseignement" , qui pourra accueillir les quelques 700 étudiants auprès desquels nous intervenons. Pédagogie active, enseignement en mode projet, classe inversée, <i>serious game</i> , apprentissage par problèmes : nos innovations pédagogiques ne peuvent se déployer pleinement au sein d'espaces pensés pour un enseignement magistral. S'appuyant sur les derniers travaux en pédagogie universitaire, ce projet associe donc des pédagogies actives mises en oeuvre dans un espace adéquat, et intègre les apports du numérique aux enseignements . Modularité de l'espace et du mobilier, connectivité pensée pour faciliter les apprentissages : l'enjeu est de libérer la créativité et favoriser les interactions entre pairs . L'évaluation de ces expérimentations et leur partage au sein d'AMU avec l'appui du CIPE, viseront ensuite à diffuser l'initiative.	39 946,18 €	31 169,44 €	31 169,44 €
1 ex aequo	transPOC IUT	IUT	Le projet est de créer le premier SPOC (Small Private Open Courses) pour l'IUT , et à partir des compétences de ses enseignants, conçu pour s'ouvrir par la suite vers d'autres composantes et dont le fonctionnement, s'il est efficace, pourrait diffuser dans AMU. Néanmoins, un périmètre d'essai restreint est nécessaire pour en optimiser le fonctionnement et en évaluer le potentiel. Aujourd'hui, on constate que la politique de migration vers le numérique marque le pas, car la minorité d'enseignants intéressés a développé des initiatives ponctuelles, parfois audacieuses et s'est alors marginalisée au lieu d'entraîner le plus grand nombre vers le numérique. Le SPOC est-il une des solutions ou simplement un nouvel acronyme ? Le plus connu des acronymes est sans aucun doute le MOOC qui s'adresse à un public très large, de l'étudiant au retraité et dont la plus grande vertu est de montrer à l'extérieur de l'Université les enseignements que seuls les étudiants inscrits peuvent suivre. Le MOOC a fait illusion car on lui a attribué des vertus qu'il n'avait pas, il n'est pas toujours efficace pour faire acquérir des compétences ou pour diplômer et finit souvent avec 10% des inscrits initiaux. La différence avec le SPOC réside dans le public volontairement ciblé et réduit car on suit un SPOC (contrairement au MOOC) pour obtenir un diplôme, le taux d'abandon est très faible et il n'y a pas d'absentéisme. Mais ce projet n'est pas "un" SPOC, il s'agit de transPOC où le concept même de cours en ligne est à redéfinir, il ne s'agit pas de remplacer les cours "traditionnels" (ce que les enseignants refusent), ni de proposer des ressources figées (que finalement on n'utilise pas), ni de bloquer la durée de l'utilisation (par des ressources interminables), il ne s'agit pas de contraindre mais d'inciter, de faciliter et de donner envie de participer... d'efficacité. Ce projet transPOC cible initialement le public DUT et il est structuré comme une plateforme de partage avec : <ul style="list-style-type: none"> • pour les enseignants, un stock d'outils numériques adaptables immédiatement disponibles (cours type ou sur mesure, tests à construire, banque de questions, ...). Il est structuré pour faciliter les échanges à distance par l'utilisation de forum, chat, visioconférence, didacticiels, ... et propose un accompagnement pour sécuriser les enseignants débutants (assistance en ligne, chat, permanences, ...) • pour les étudiants, une bibliothèque numérique de ressources de différents types (cours et tests finalisés, ...) Mais l'objectif le plus important est de proposer des outils pour la "virtualisation de l'enseignement" c'est-à-dire d'utiliser le plus efficacement possible le numérique pour former nos étudiants. Car les étudiants comme beaucoup d'enseignants ont des difficultés à utiliser efficacement le virtuel qui est vu, pour reprendre les idées les plus courantes comme "chronophage", "trop contraignant", "les étudiants ne viendront plus en cours", "ils ne travailleront plus en TD", "il n'y aura plus de contact", "il est difficile et compliqué de se connecter", "c'est du temps en plus qu'il faut trouver", "c'est inutile", "c'est un effet de mode"... Bien évidemment, la "virtualisation des enseignements" c'est pour les étudiants (évaluations à l'appui), plus d'échanges entre eux et avec les enseignants, des compétences mieux acquises, une appropriation des enseignements, un taux de satisfaction plus élevé, ... mais c'est les enseignants qu'il faut convaincre ! Il s'agit, avec transPOC, de participer à la mise en place pour demain la formation par le numérique, au numérique et dans le numérique car la formation se virtualise et notre approche doit l'accompagner et même l'anticiper.	27 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €
3	ED/TP interactifs et e-learning pour l'offre de formation pharmaceutique	PHARMACIE	En complémentarité avec les moyens mis à disposition par le CIPE, la Faculté de Pharmacie de Marseille souhaite compléter son parc de modules Powerlab® (ADInstrument) avec pour objectif de finaliser l'évolution des formations pratiques initiales et continues vers un enseignement interactif innovant des enseignements pratiques de Physiologie et de Pharmacologie permettant : <ol style="list-style-type: none"> 1) la préparation de la séance présentielle sous forme de pré-classe à distance pour l'acquisition ou la révision des notions théoriques fondamentales ; 2) de privilégier pendant les heures présentielles encadrées par l'enseignant, l'acquisition de données expérimentales, sans utilisation d'animaux de laboratoire, la réflexion en petits groupes et la restitution structurée des informations selon le modèle de classe inversée ; 3) la validation des acquis par auto-évaluation en fin de séance ou à distance, sous la forme de quizz. Cet équipement sera mutualisable à tous les enseignements dispensés par la Faculté de Pharmacie en formation initiale (Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie, divers DESU/CESU) ou continue (DPC).	22 161,60 €	19 056,00 €	19 056,00 €
4	Formation aux techniques musicales et audionumériques	ALLSH	Le projet consiste à équiper les nouveaux espaces de formation pratique et technique musicale alloués dans le cadre de l'opération Campus et dévolus principalement à la formation en licence mention Musicologie ainsi qu'en master mention Arts spécialité Musique et musicologie. Ces cursus sont orientés vers la dimension de la création musicale - dans l'acception large de ce terme : composition, interprétation, production. Par ailleurs, la filière de master Arts spécialité Musique et musicologie accueille cette année ses premiers étudiants poursuivant des projets de recherche-crédation, avec une poursuite d'études à envisager en doctorat « création ». La pédagogie mise en œuvre dans ces formations privilégie une approche pratique du fait musical pour amener les étudiants à une compréhension et une conceptualisation des sciences de la musique. Cette approche permet de lutter contre l'abandon et l'échec des étudiants tout en permettant une formation exigeante. Le développement de cet « axe théorie-pratique » repose sur des espaces spécifiques pourvus de matériels adaptés : deux salles de travail et de répétition - dont une permettant l'accueil d'un grand groupe vocal ou instrumental, et l'autre pouvant accueillir les musique amplifiées. Une salle équipée en régie d'enregistrement et de mixage musical permettra la formation à ces pratiques et la concrétisation des projets de production musicale. L'UFR ALLSH accompagne notre démarche d'équipement, notamment dans l'équipement des salles de répétition (10 000 € d'investissements pour l'année 2016). La présente demande vise à poursuivre l'équipement de la filière LMD « musique » pour développer une pédagogie de la réflexion musicale et artistique par la pratique de la musique.	28 351,00 €	17 556,00 €	17 556,00 €

Commission ad hoc de pré-examen des dossiers de la campagne 2016 du Fonds d'Intervention Pédagogique de l'Université d'Aix-Marseille

Proposition de classement

CFVU du 9 juin 2016

Rang de classement	Intitulé du projet	Composante	Description du projet	Montant total du projet	Montant FIP demandé	Montant FIP alloué
5	ICARE (Introduction des Concepts Appropriés par Réalisation d'Expériences)	SCIENCES	Les étudiants inscrits en licence de physique doivent acquérir la maîtrise des lois fondamentales ; ceci passe nécessairement par une formalisation mathématique, avec des développements qu'ils jugent souvent difficiles et abstraits. En effet, depuis les changements de programme dans le secondaire, le passage lycée/université est vécu par nombre d'étudiants comme un fossé, autant sur le plan pédagogique que sur celui des connaissances scientifiques. La réalisation d'expériences de cours peut être un moyen de pallier ce problème, car les efforts des étudiants sont d'autant mieux consentis qu'ils sont motivés par une problématique concrète. Des expériences de cours, courtes et simples à mettre en œuvre, auront pour effet de les impliquer plus fortement dans la démarche scientifique indispensable à la bonne appréhension d'un phénomène physique. Ce projet, pour entraîner l'adhésion du plus grand nombre d'enseignants, nécessite la mise en place d'une logistique rationnelle, facilitant la conception et la réalisation des expériences de cours. En particulier, il faut prévoir du matériel spécifique intégrant les nouvelles technologies d'acquisition et de projection . Cette initiative est en phase avec la mise en place de nouvelles pédagogies encouragée par la licence de physique.	20 331,18 €	20 331,18 €	20 331,18 €
6	Analyse et mesure expérimentale de la main humaine	FSS	Les formations à la Faculté des Sciences du Sport (FSS) forment les étudiants à acquérir les compétences nécessaires à l'analyse du mouvement humain lors de tâches au travail, en sport et dans la vie quotidienne. Cela permet aux étudiants de prétendre aux métiers de l'ergonomie, de l'ingénierie, de l'entraînement, de l'enseignement etc... Depuis plusieurs années, une plateforme technologique d'analyse du mouvement à destination de la pédagogie se construit au sein de la FSS. Bien que le marché du travail visé par ces étudiants soit large, les étudiants doivent se distinguer par des compétences originales et des spécialisations. Ce projet vise à donner aux étudiants toutes les compétences pour aborder les problématiques mettant en jeu la main humaine pour les tâches d'atteinte et de préhension etc. La main prend en effet une place prépondérante dans la vie quotidienne qui pose des problèmes clinique et ergonomique très spécifiques et nécessite des compétences particulières . Ce projet permettra de former les étudiants à ces nouvelles compétences et à être apte à répondre à la demande des différents domaines professionnels. Ce projet s'adosse directement sur un axe de recherche interdisciplinaire développé actuellement au laboratoire « Institut des Sciences du Mouvement » dont l'équipe pédagogique présentée ici fait partie. Plus spécifiquement, ce projet s'inscrit dans la volonté de développer un DU ergonomie de la main et de la préhension.	34 096,77 €	34 096,77 €	30 066,77 €
7 ex aequo	Outils Pédagogiques Innovants pour les étudiants en Pharmacie. "OPIPHARMA"	PHARMACIE	OPIPHARMA est un Outil Pédagogique Innovant destiné aux étudiants de la 2ème à la 6ème année des études de pharmacie ainsi qu'aux internes et aux étudiants dans les autres diplômes dispensés par la Faculté de Pharmacie. Il s'agit de l'utilisation de techniques de sondage d'audience en temps réel dans les salles de cours ; La première technique fait appel à l'application VoTAR qui est un système de vote collectif ; peu onéreux et souple d'utilisation, il sera mis en œuvre en 2ème, 3ème et 4ème année (1er semestre) et permettra d'initier au numérique, d'améliorer la prise de note en cours et de dynamiser un enseignement. La deuxième technique nécessite l'acquisition de boîtier de vote sans fil, système de vote individuel ; elle sera appliquée à partir du 2ème semestre de la 4ème année (filiatation de l'enseignement) jusqu'à la 6ème année, chaque filière (Biologie, Industrie et Officine) ayant un effectif <100, tout comme les DES de Pharmacie et Biologie, les Master PRNT et PK, ainsi que la Licence Professionnelle de cosmétologie ; cette pratique innovante en matière de contrôle des connaissances et de suivi de l'étudiant sera favorable à l'interactivité au cours de l'enseignement.	21 000,00 €	21 000,00 €	21 000,00 €
7 ex aequo	Avancées technologiques et innovation pédagogique en Travaux Pratiques de Biologie	SCIENCES	Selon le principe pédagogique de « la main à la pâte », le service de Travaux Pratiques de Biologie du Campus de Luminy a toujours œuvré pour que les étudiants puissent s'approprier les dernières avancées en Biologie en utilisant des techniques actuelles. Ces techniques évoluent constamment. Pour continuer à proposer aux étudiants une formation pratique de qualité et leur permettre d'identifier et de mener en autonomie les différentes étapes d'une démarche expérimentale, nous sollicitons l'AMU pour l'acquisition d'un système d'imagerie numérique des gels d'électrophorèse pour l'analyse quantitative des protéines et acides nucléiques . Ce type d'appareil est utilisé couramment dans les laboratoires de recherche depuis une quinzaine d'années. L'acquisition d'un tel système permettrait de faire évoluer certains travaux pratiques pour apprendre à nos étudiants à interpréter des données expérimentales quantitatives, à apprécier les limites d'un modèle et à développer leur autonomie . Cette acquisition est fondamentale pour maintenir l'attractivité de nos formations et faciliter l'intégration professionnelle des étudiants.	36 214,80 €	35 000,00 €	35 000,00 €
TOTAUX				229 101,53 €	200 209,39 €	196 179,39 €

TABLEAU SYNTHETIQUE DES DEMANDES DE CREATION / RENOUELEMENT DES DIPLOMES EN PARTENARIAT INTERNATIONAL (DPI)
4e vague

CFVU du 9 juin 2016

Date CFVU	Composante	Diplôme	Mention	Spécialité / Parcours-type	Type partenariat	Nature (création/ renouvellement)	Pays partenaire(s)	Etablissement(s) partenaire(s)	Porteur(s) du DPI	Enseignant chargé de l'expertise	Expertise						Avis de la CFVU du 9 juin 2016	Observations de la CFVU du 9 juin 2016
											Item 1 (Opportunité du partenariat - Pilotage de la formation)	Item 2 (Adéquation des enseignements, organisation de la formations et moyens pédagogiques)	Item 3 (Accompagnement des étudiants en mobilité)	Item 4 (Moyens financiers et logistiques spécifiques)	Item 5 (retour d'exp., difficultés / solutions, évolutions de la formation et/ou du partenariat)	Item 6 (Appréciation générale et avis sur la reconduction du partenariat)		
09/06/2016	ALLSH/Medecine	Formation délocalisée	Education et Formation	Encadrement dans le secteur sanitaire et le travail social, parcours "formateurs"	Double diplôme	Renouvellement	Côte d'Ivoire	Université Félix Houphouet Boigny Mermoz, Abidjan, Cote d'Ivoire Institut National de Formation des Agents de la Santé (INFAS) CHU de Treichville 18 BP 720, Abidjan 18	Chantal Eymard	Philippe Cassuto	A+	A+	non pertinent	A+	non renseigné	A+		
04/05/2016	ALLSH	Double diplôme	Géographie	Parcours associé à la spécialité structures et dynamiques spatiales	Double diplôme	Création	Russie	North Eastern Federal University (NEFU) 58, Belinsky Street, Yakutsk, Republic of Sakha, Russia	Sébastien Gadal	Marcel Pasquinelli	A+	A	A+	A+	sans objet	A		

CFVU
09 juin 2016

**MISE EN ŒUVRE DE LA CÉSURE
AU SEIN D'AMU**

Aix***Marseille**
université

TEXTES APPLICABLES

1/ Circulaire n°2015-122 du 22 juillet 2015

Dispositif destiné à offrir aux étudiants qui en font la demande de suspendre temporairement leur parcours universitaire tout en conservant les avantages liés au statut étudiant.

2/ Arrêté du 25 mai 2016

Art 14: mise en œuvre pour les doctorants.

Durée maximale d'une année pouvant intervenir une seule fois.

MISE EN ŒUVRE

1/Constitution d'un GT:

3 réunions 15/10/2015, 25/04/2016 et 12/05/2016

2/Vote par les instances:

CFVU (09/06/2016), CA (28/06/2016)

3/ Elaboration d'un guide d'accompagnement

CHAMPS D'APPLICATION

1/ Les Coursus

Tous les cursus des diplômes d'Etat et diplômes nationaux

- Hors PACES
- Hors formation continue

2/ Les formes de césure

- Stage
- Engagement bénévole, service civique, volontariat associatif
- Suivi d'une autre formation
- Statut étudiant entrepreneur
- Un autre projet personnel

CHAMPS D'APPLICATION

3/Durée

- 1 semestre minimum
- 1 année universitaire maximum

2 observations:

- La césure débute obligatoirement en même temps que le semestre
- La durée de la césure stage est limitée à un semestre (possibilité d'effectuer 2 césures-stages consécutives)

MODALITES DE DEMANDE

1/ Candidature de l'étudiant

- Constitution d'un dossier complet
- Respect des périodes de campagnes AMU (2 campagnes/an)

2) Examen de la candidature

- Commission Ad-hoc composée de 3 sous-commissions (1^{er} cycle, 2^{ème} cycle, 3^{ème} cycle)
- Avis fondé sur la cohérence et la maturité du projet pouvant valoriser le CV
- Recours possible, en cas de refus, auprès du Président d'AMU dans les deux mois

MODALITES D'INSCRIPTION

1/ Droits d'inscription

- Montant: droit annuel de Médecine Préventive + DIN:
 - taux plein si césure d'un semestre
 - taux réduit si césure d'une année
- Identification spécifique du public césure dans Apogée
- Inscription de l'étudiant à l'année supérieure

2) Droits à bourse

- Césure dans une autre formation: éligibilité et maintien de la bourse soumis aux conditions de droit commun
- Autres cas de césure: décision du président sur la base du souhait de l'étudiant et de la relation entre la thématique de la césure et la formation AMU
- Dans tous les cas, décompte du droit à bourse et dispense d'assiduité dans la formation d'origine

CONTRAT PEDAGOGIQUE

1/Obligation de l'établissement

- Garantie de réintégration ou d'inscription dans le semestre ou année suivants ceux validés avant la césure (même en cas de formation sélective)
- Désignation d'un référent pédagogique césure

2) Engagement de l'étudiant

- Maintien d'un lien constant avec le référent pédagogique d'AMU
- Engagement à poursuivre son cursus à l'issue de la césure

3) La césure ne donne pas lieu à délivrance de crédits

GROUPE DE TRAVAIL
Mise en œuvre de la circulaire Césure

La circulaire n° 2015-122 du 22 juillet 2015 « Mise en œuvre d'une période de césure » offre aux étudiants qui le souhaitent la possibilité de suspendre temporairement leur parcours universitaire pour développer un projet personnel, tout en conservant les avantages sociaux liés au statut étudiant qui reste acquis pendant la période de césure.

Cette circulaire pose comme principe que la césure est un droit pour l'étudiant, mais qu'il appartient à l'établissement d'en encadrer la mise en œuvre, en y associant des représentants étudiants.

Les modalités de l'obtention de la césure et de recours en cas de refus doivent être définies au sein du règlement des études et/ou du règlement intérieur de l'établissement.

Les réflexions initiées dans le cadre d'un groupe de travail en 2015 sont réamorcées suite à l'annonce de la composition du nouveau GT par le Vice-président Formation lors de la CFVU du 3 mars 2016.

Composition du groupe de travail Césure :

Thierry PAUL, Vice-président Formation

Membres élus de la CFVU enseignants-chercheurs :

Philippe Cassuto, secteur Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines

Vincent Egéa, secteur Droit et science politique

Nathalie Fabbe-Costes, secteur Economie-gestion

Caroline Gaudy-Marqueste, secteur Santé

Chantal Tardif, secteur Sciences et Technologies

Eric Valerio, secteur pluridisciplinaire

Membres élus de la CFVU représentants Etudiant :

Valentin Pedotti, Vice-président Etudiant

Julie Lecoyer, collègue Usagers

Représentants du SUIO :

Evelyne Marchetti, Vice-présidente déléguée à l'Orientation, à l'Insertion professionnelle et à l'entrepreneuriat étudiant, Directrice du SUIO

Thierry Vigreux, Directeur administratif du SUIO

Représentantes de la DEVE :

Idoya De Poncins, Directrice

Marilyne Rousset-Gauttier, soutien juridique

Axes de travail du GT :

Le GT a pour mission de proposer les modalités de l'obtention de la période de césure qui devront être votées par les instances d'AMU au sein des règlements des études et / ou du règlement intérieur. Ce cadrage d'établissement doit préciser les modalités de recours en cas de refus de la césure qui devra être motivé par écrit.

Le Vice-Président Formation rappelle que le projet de cadrage soumis à débat est le fruit des travaux des membres du précédent GT, réuni durant le premier semestre 2015/2016 (précédente mandature de la CFVU). Le projet de cadrage a été soumis aux Directeurs de composantes. La mise en œuvre du dispositif au 1^{er} janvier 2016 a alors été jugée prématurée. Les réunions du GT ont donc été suspendues dans la perspective d'une reprise des travaux pour une mise en œuvre pour septembre 2016.

Méthodologie de travail :

1^{ère} réunion le 25/04 :

- relecture du document rédigé par l'ancien GT
- intégration des propositions d'ajouts et de modifications du nouveau GT

2^e réunion le 12/05 :

- rédaction du projet en vue du passage du document finalisé pour délibération à la CFVU du 9 juin, après présentation en Conférence des Doyens

A noter :

Les étudiants en césure ne sont pas comptabilisés dans le système d'allocation des moyens. Les dispositions de la circulaire imposent toutefois à l'établissement d'identifier de manière distincte les étudiants en situation de césure dans son système d'information afin de ne pas les comptabiliser comme des étudiants en redoublement ou échec.

Une évolution d'Apogée a été livrée par l'AMUE : le code 3 « Année de césure » a été ajouté dans le champ « Coursus aménagé » de la rubrique « Inscription administrative aux étapes ».

Libellé	Code
Année de césure	3
Coursus aménagé	1

Liens utiles :

Circulaire n° 2015-122 du 22 juillet 2015 Mise en œuvre d'une période de césure (BO n° 30 du 23 juillet 2015) : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=91567

Une rubrique Césure avec foire aux questions est disponible sur le site du MENESR à l'adresse suivante : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid34333/la-cesure.html>

Mise en œuvre d'une période de césure au sein d'AMU

Les dispositions suivantes visent à mettre en œuvre le dispositif de césure au sein d'Aix-Marseille Université, en application de la circulaire n° 2015-122 du 22 juillet 2015.

1) Champ d'application

Aix-Marseille Université met en œuvre la césure pour tous les cursus de diplômes d'Etat et diplômes nationaux, à l'exclusion de la première année commune aux études de santé (PACES).

Les étudiant.e.s régulièrement inscrit.e.s en formation initiale dans une formation diplômante d'AMU peuvent bénéficier de la période de césure.

La césure n'est pas ouverte aux bénéficiaires de la formation continue.

Le projet de césure est strictement basé sur le volontariat. Sa demande est soumise à l'approbation du Président d'AMU.

Diversité des formes de césure :

La césure peut se dérouler en France ou à l'étranger et avoir pour objet :

- un stage en milieu professionnel,
- un engagement bénévole, service civique ou volontariat associatif,
- le suivi d'une formation disjointe de la formation d'origine,
- un projet de création d'activité (statut étudiant-entrepreneur)
- le développement d'un autre projet personnel

Durée de la césure :

La césure se déroule selon des périodes indivisibles d'un semestre ou d'une année et débute obligatoirement en même temps qu'un semestre universitaire.

La césure peut être effectuée dès le début de la première année de cursus mais ne peut l'être après la dernière année de cursus.

Lorsque la césure prend la forme d'un stage, sa durée est fixée à un semestre. Le stage de césure doit respecter pleinement la réglementation générale relative aux stages, notamment concernant les modalités d'encadrement, l'exigence du volume horaire minimal de 200 heures de formation dans la formation de rattachement de l'étudiant et le versement de la gratification correspondante, le cas échéant.

Le stage de césure peut être consécutif à un stage intégré au cursus. Si le stage césure est effectué au sein du même organisme d'accueil, les fonctions exercées doivent obligatoirement être différentes.

Par ailleurs, le stage effectué dans le cadre de la césure ne peut en aucun cas se substituer à la formation en langue ou au stage prévu dans la maquette du diplôme considéré.

2) Modalités de demande d'une période de césure

L'étudiant.e candidat.e à la césure constitue un dossier qu'il dépose dans le respect des délais fixés au titre des deux campagnes organisées par l'établissement et portées à la connaissance des étudiant.e.s.

La lettre de motivation devra notamment exprimer le souhait de réintégrer ou poursuivre le cursus engagé à l'issue de la période de césure, présenter la nature du projet et démontrer les apports attendus de la césure.

3) Examen des candidatures en césure

Les demandes de césure sont examinées par une commission ad hoc « commission césure » qui émet un avis à l'attention du Président d'AMU.

Présidée par la Vice-présidence déléguée à l'Orientation, à l'Insertion professionnelle et à l'entrepreneuriat étudiant, la commission césure est composée de trois sous-commissions : la sous-commission césure 1^{er} cycle, la sous-commission césure 2^e cycle et la sous-commission césure 3^e cycle.

La composition de chaque sous-commission est fixée de la manière suivante :

- d'un.e représentant.e enseignant ou enseignant-chercheur de chaque composante de rattachement (d'origine et d'accueil) des étudiant.e.s candidat.e.s à la césure
- de deux représentant.e.s du collège usagers élu.e.s dans les conseils centraux
- d'un.e représentant.e du SUJO
- d'un.e représentant.e de la DEVE

La Commission Césure (en formation plénière ou restreinte à une sous-commission) fonde son avis sur la base du dossier complet présenté par l'étudiant.e candidat.e à la césure.

Elle apprécie notamment la cohérence et la maturité du projet. Elle s'assure que la césure permette à l'étudiant d'acquérir une expérience personnelle ou professionnelle enrichissante qu'il pourra mettre en valeur dans son *curriculum vitae*. Elle veillera à ce que la césure ne soit pas de nature à fragiliser la progression du cursus de l'étudiant.e.

Elle se réserve la possibilité d'inviter toute personne susceptible d'éclairer son avis et peut le cas échéant, auditionner l'étudiant.e candidat.e à la césure.

Ses décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés des membres présents ou représentés. Un membre de la commission césure empêché d'assister à une séance peut être représenté par un membre de la commission césure de son choix.

En cas de refus, l'étudiant.e candidat.e à la césure pourra former un recours auprès du Président d'AMU dans les deux mois de la notification de la décision de refus.

Un entretien avec un des membres enseignant ou enseignant-chercheur de la commission césure pourra lui être proposé.

4) Régime d'inscription de l'étudiant en césure :

L'étudiant.e est inscrit à AMU pendant toute la période de césure et se voit délivrer une carte d'étudiant.

Droits d'inscription :

La période de césure fait l'objet d'un dispositif d'accompagnement pédagogique. A cet effet, un.e référent.e pédagogique césure est désigné.e pour assurer le suivi de l'étudiant.e en césure.

L'étudiant.e en césure s'acquitte du paiement du droit annuel de la médecine préventive et des droits d'inscription suivants :

- à taux plein lorsque la période de césure est d'un semestre
- à taux réduit lorsque la période de césure est d'une année

La cotisation au régime de sécurité sociale étudiante devra également être acquittée par l'étudiant.e, sauf si la nature de la césure implique un rattachement à un régime spécifique.

Droits à bourse :

Lorsque la césure consiste à suivre une formation disjointe de la formation d'origine, y compris dans le cas particulier d'une mobilité internationale, l'étudiant en césure est éligible aux bourses dans les conditions de droit commun.

Dans les autres cas de césure, le Président d'AMU décide du maintien du droit à la bourse en fonction du souhait de l'étudiant.e et de la relation entre la thématique de la césure et la formation dispensée au sein d'AMU.

Lorsque le droit à bourse est maintenu, celui-ci entre alors dans le décompte du nombre total de droits à bourse ouverts à l'étudiant au titre de chaque cursus.

Une période de césure entraîne dispense d'assiduité aux enseignements et aux examens de la formation d'origine pour le semestre ou l'année concernée. En conséquence, l'étudiant.e en césure ne sera pas admis.e à se présenter aux examens et ne saurait valider tout ou partie des crédits de la formation d'origine suspendue au titre de la période de césure.

AMU informe le CROUS de la situation des étudiant.e.s en césure.

5) Contrat pédagogique :

Un contrat pédagogique est signé entre AMU et l'étudiant.e en césure.

Ce contrat garantit sa réintégration ou son inscription au sein de la formation d'origine dans le semestre ou l'année suivant ceux validés avant la césure, y compris dans une formation sélective, le cas échéant.

Le contrat pédagogique précisera l'engagement de l'étudiant.e à maintenir un lien constant avec AMU, en particulier avec son/sa référent.e pédagogique césure et à respecter les obligations énoncées dans le contrat, sous peine de perdre la garantie à réintégration.

Le contrat pédagogique indique que la césure ne peut donner lieu à délivrance de crédits.

6) Evaluation du dispositif :

La mise en œuvre du dispositif de césure au sein d'AMU fait l'objet d'un bilan annuel en CFVU avec information du Conseil d'Administration.

Composante : **Médecine - Campus Timone**
 Date Conseil UFR : **19 mai 2016**

Niveau du diplôme	INSCRIPTIONS - RETRETE UNIVERSITAIRE 2016-2017					SEMESTRE IMPAIR								SEMESTRE PAIR						2 ^e session (si concerné)						
	Inscription AVANT les congés d'été		Inscription APRES les congés d'été		Date de rentrée	Période d'enseignement		TOUSSAINT 20 au 02/11/2016		Sem. de Révisions		Examens		NOEL 17/12/2016 au 02/01/2017		Période d'enseignement		HIVER 11 au 26/02/2017			Sem. de Révisions		Examens		Printemps 08 au 23/04/2017	
	Du	Au	Du	Au	SEM. N°	Du	Au	Du	Au	SEM. N°	Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au	SEM. N°		Du	Au	Du	Au	Du	Au
PACES	(Présentiel) 06/07/2016 au 21/07/2016 (Web) 06/07/2016 au 22/07/2016		Néant		36	05-sept-16	30-nov-16	Néant		49	Concours : 13 et 14 déc. 2016		17 déc.16	02 janv.17	12 janv.17	25 avr.17	Néant		18	Concours : 10 et 11 mai 2017		Néant		Néant		
DFG 2	Néant		du 6 sept au 19 sept 2016		39	29-sept-16	27 janv.17	Néant		5	06-févr-17	10-févr-17	17 déc.16	02 janv.17	20 fév.17	24 mai.17	Néant		22	06-juin-17	09-juin-17	Néant		sept-17		
DFG 3	Néant		du 6 sept au 19 sept 2016		40	03-oct-16	27 janv.17	Néant		5	06-févr-17	10-févr-17	17 déc.16	02 janv.17	20 fév.17	26 mai.17	Néant		22	06-juin-17	09-juin-17	Néant		sept-17		
DFA 1	Néant		du 6 sept au 23 sept 2016		39	26-sept-16	24-févr-17	Néant		variable par groupe selon la fin des cours	Oraux : 2 et 3 mars 2017		17 déc.16	02 janv.17	06-mars-17	09-juin-17	Néant		25	Ecrits : du 26 au 30 juin 2017		Néant		sept-17		
DFA 2	Néant		du 6 sept au 23 sept 2016		39	26-sept-16	24-févr-17	Néant		variable par groupe selon la fin des cours	Oraux : 28 fév et 1 mars 2017		17 déc.16	02 janv.17	06-mars-17	14-juin-17	Néant		25	Ecrits : du 27 juin au 5 juil.17		Néant		sept-17		
DFA 3	Néant		du 6 sept au 23 sept 2016		28	22-sept-16	15-déc-16	Néant		52	04 et 05 janv. 17		17 déc.16	02 janv.17	Néant		Néant		Néant		Néant		14 et 15 mars 2017			
Diplôme d'Etat ERGOTHERAPIE 1 ^{ère} année	du 6 juillet au 22 juill. 2016		Néant		36	05-sept-16	20-janv-17	24 au 28 oct.		variable selon les groupes	23-janv-17	27-janv-17	17 déc.16	02 janv.17	06-mars-17	23-juin-17	27 fév. au 3 mars 2017	variable selon groupes	26-juin-17	30-juin-17	1er mai au 5 mai 2017	1er mai 2017		1er quinzaine sept 2017		
Diplôme d'Etat ERGOTHERAPIE 2 ^{ème} année	Néant		du 6 sept au 23 sept 2016		45	07-nov-16	20-janv-17	Néant		variable selon groupes	23-janv-17	27-janv-17	17 déc.16	02 janv.17	30-janv-17	21-avr-17	27 fév. au 3 mars 2017	variable selon groupes	24-avr-17	28-avr-17	1er mai au 5 mai 2017	1er mai 2017		1er quinzaine sept 2017		
Diplôme d'Etat ERGOTHERAPIE 3 ^{ème} année	Néant		du 6 sept au 23 sept 2016		37	12-sept-16	20-janv-17	Néant		variable selon groupes	23-janv-17	27-janv-17	17 déc.16	02 janv.17	30-janv-17	30-juin-17	27 fév. au 3 mars 2017	variable selon groupes	contrôle continu		Néant		jury DE 2 ^{ème} session sept 2017			
Certificat de Capacité d'Orthophonie 1 ^{ère} année	Néant		du 6 sept au 30 sept 2016		36	05-sept-16	12-déc-16	Néant		1	09-janv-17	13-janv-17	17 déc.16	02 janv.17	16-janv-17	14-avr-17	20 au 24 fév.2017	17	du 2 au 5 mai 2017 (Timone) du 9 au 12 mai 2017 (Aix)		du 17 au 21 avril 2017	1er quinzaine sept 2017 (timone) du 19 juin au 23 juin 2017 (Aix)				
Certificat de Capacité d'Orthophonie 2 ^{ème} année	Néant		du 6 sept au 30 sept 2016		38	19-sept-16	13-déc-16	Néant		1	09-janv-17	13-janv-17	17 déc.16	02 janv.17	16-janv-17	14-avr-17	20 au 24 fév.2017	17	du 2 au 5 mai 2017 (Timone) du 9 au 12 mai 2017 (Aix)		du 17 au 21 avril 2017	1er quinzaine sept 2017 (timone) du 19 juin au 23 juin 2017 (Aix)				
Certificat de Capacité d'Orthophonie 3 ^{ème} année	Néant		du 6 sept au 23 sept 2016		38	19-sept-16	09-déc-16	Néant		2	23-janv-17	27-janv-17	17 déc.16	02 janv.17	30-janv-16	05-mai-17	20 au 24 fév.2017	25	26-juin-17	30-juin-17	du 17 au 21 avril 2017	1er quinzaine sept 2017				
Certificat de Capacité d'Orthophonie 4 ^{ème} année	Néant		du 6 sept au 23 sept 2016		38	19-sept-16	13-janv-17	Néant		2	23-janv-17	27-janv-17	17 déc.16	02 janv.17	30-janv-17	16-juin-17	13 au 17 fév 2017	25	26-juin-17	30-juin-17	du 10 au 21 avril 2017	1er quinzaine sept 2017				
Certificat de Capacité d'Orthoptie 1 ^{ère} année	Néant		du 6 sept au 23 sept 2016		36	05-sept-16	06-janv-17	Néant		1	09-janv-17	13-janv-17	17 déc.16	02 janv.17	16-janv-17	14-avr-17	20 au 24 fév.2017	17	du 02 au 5 mai 2017 Oraux : du 22 AU 24 mai 2017		du 17 au 21 avril 2017	1er quinzaine sept 2017				
Certificat de Capacité d'Orthoptie 2 ^{ème} année	Néant		du 6 sept au 23 sept 2016		38	19-sept-16	06-janv-17	Néant		1	09-janv-17	13-janv-17	17 déc.16	02 janv.17	16-janv-17	14-avr-17	20 au 24 fév.2017	17	du 02 au 5 mai 2017 Oraux : du 22 AU 24 mai 2017		du 17 au 21 avril 2017	1er quinzaine sept 2017				
Certificat de Capacité d'Orthoptie 3 ^{ème} année	Néant		du 6 sept au 23 sept 2016		38	19-sept-16	06-janv-17	Néant		1	09-janv-17	13-janv-17	17 déc.16	02 janv.17	16-janv-17	14-avr-17	20 au 24 fév.2017	17	du 02 au 5 mai 2017 Oraux : du 22 AU 24 mai 2017 Soutenance mémoire : semaine du 19 juin 2017		du 17 au 21 avril 2017	1er quinzaine sept 2017				
Master 1	Néant		du 5 sept au 30 sept 2016		35	1er sept-16	16 déc.16	Néant		1	09-janv-17	13-janv-17	17 déc.16	02 janv.17	16-janv-17	26-mai-17	Néant		22	06-juin-17	09-juin-17	Néant		du 13 au 17 fév.17 (S1) du 26 au 30 juin 17 (S2)		
Master 2	Néant		du 5 sept au 30 sept 2016		35	1er sept-16	16 déc.16	Néant		1	09-janv-17	13-janv-17	17 déc.16	02 janv.17	16-janv-17	26-mai-17	Néant		22	06-juin-17	09-juin-17	Néant		Néant		

Calendrier national des vacances scolaires 2016-2017

Automne : 20/10 au 02/11/2016
 Noël : 17/12/2017 au 02/01/2017
 Hiver : 11 au 26/02/2017
 Printemps : 08 au 23/04/2017

Composante : UFR SCIENCES
Date Conseil UFR : 3 juin 2016

Sites	Spécialités	INSCRIPTIONS - RETREE UNIVERSITAIRE					SEMESTRE IMPAIR								SEMESTRE PAIR									
		Inscription AVANT les congés d'été		Inscription APRES les congés d'été		Date de rentrée	Période d'enseignement		Vacances AUTOMNE		Examens		Vacances NOEL		Période d'enseignement		Vacances HIVER		Stages		Vacances PRINTEMPS		Examens	
		Du	Au	Du	Au	SEM. N°	Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au
Saint Charles	M2 ANALYSES SENSORIELLES	06/07/2016	22/07/2016	22/08/2016	02/09/2016	38	12/09/2016	11/12/2016	Néant		12/12/2016	17/12/2016	18/12/2016	02/01/2017	stage		03/01/2017	03/07/2017	en stage		soutenances fin septembre			
Saint-Jérôme	M2 INSTRUMENTATION-CIS	06/07/2016	22/07/2016	22/08/2016	02/09/2016	38	19/09/2016	18/12/2016	27/10/2016	02/11/2016	CONTRÔLE CONTINU		19/12/2016	02/01/2017	03/01/2017	28/02/2017	19/02/2017	26/02/2017	01/03/2017	30/09/2017	17/04/2017	22/04/2017	Contrôle continu	
saint-Jérôme	M2 MATERIAUX-MECS	06/07/2016	22/07/2016	22/08/2016	02/09/2016	LE M2 MESC NE SE DEROULE PAS A MARSEILLE																		
Château Gombert	M2 MATHS GE-MF	06/07/2016	22/07/2016	22/08/2016	02/09/2016	37	19/09/2016	16/12/2016	27/10/2016	02/11/2016	03/01/2017	13/01/2017	17/12/2016	02/01/2017	16/01/2017	28/03/2017	18/02/2017	26/02/2017	01/04/2017	30/06/2017	15/04/2017	23/04/2017	02/05/2017	12/05/2017
Château Gombert	M2 MATHS-IMM/edp/cs	06/07/2016	22/07/2016	22/08/2016	02/09/2016	37	12/09/2016	16/12/2016	Néant		03/01/2017	13/01/2017	18/12/2016	02/01/2017	16/01/2017	05/05/2017	Néant		15/05/2017	09/09/2017	en stage		09/05/2017	12/05/2017
Château Gombert	M2 MATHS-IMM/stat signal santé	06/07/2016	22/07/2016	22/08/2016	02/09/2016	36	05/09/2016	17/12/2016	Néant		Contrôle continu		18/12/2016	02/01/2017	03/01/2017	31/03/2017	Néant		01/04/2017	30/09/2017	en stage		soutenances fin septembre	
Château Gombert	M2 MATHS-IMM/probas-stat	06/07/2016	22/07/2016	22/08/2016	02/09/2016	37	12/09/2016	16/12/2016	Néant		03/01/2017	13/01/2017	18/12/2016	02/01/2017	16/01/2017	05/05/2017	Néant		15/05/2017	09/09/2017	en stage		09/05/2017	12/05/2017
Luminy	M2 MATHS GE-MDFI	06/07/2016	22/07/2016	22/08/2016	02/09/2016	38	12/09/2016	17/12/2016	Néant		Contrôle continu		18/12/2016	02/01/2017	09/01/2017	18/03/2017	Néant		19/03/2017	18/06/2017	en stage		Contrôle continu	
Luminy	M2 MATHS-IMM/IMSA	06/07/2016	22/07/2016	22/08/2016	02/09/2016	38	12/09/2016	16/12/2016	Néant		Contrôle continu		19/12/2016	02/01/2017	03/01/2017	31/03/2017	13/02/2017	17/02/2017	01/04/2017	30/09/2017	en stage		soutenances fin septembre	
Saint-Jérôme	M2 NEUROSCIENCES	06/07/2016	22/07/2016	22/08/2016	02/09/2016	38	19/09/2016	25/11/2016	Néant		28/11/2016	02/12/2016	16/12/2016	26/12/2016	Néant		Néant		5/12/2016 *	09/06/2017	17/04/2017	21/04/2017	26/06/2017	30/06/2017

* : Stage débutant après les examens de décembre

Calendrier national des vacances scolaires 2016-2017

Automne : 20/10 au 02/11/2016

Noël : 17/12/2017 au 02/01/2017

Hiver : 11 au 26/02/2017

Printemps : 08 au 23/04/2017

Composante : UFR SCIENCES
Date Conseil UFR : 3 juin 2016

SITES	Niveau du diplôme	INSCRIPTIONS - RENTREE UNIVERSITAIRE					SEMESTRE IMPAIR							SEMESTRE PAIR							2 ^e session (si concerné)				
		Inscription AVANT les congés d'été		Inscription APRES les congés d'été		Date de rentrée	Période d'enseignement		Vacances AUTOMNE		Sem. de Révisions	Examens		Vacances NOEL		Période d'enseignement		Vacances HIVER		Sem. de Révisions		Vacances PRINTEMPS		Examens	
		Du	Au	Du	Au	SEM. N°	Du	Au	Du	Au	SEM. N°	Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au	SEM. N°		Du	Au	Du	Au
Luminy	M1 BBSG	06/07/2016	22/07/2016	22/08/2016	02/09/2016	36	05/09/2016	23/12/2016	31/10/2016	06/11/2016	1	03/01/2017	06/01/2017	24/12/2016	02/01/2017	09/01/2017	30/04/2017	20/02/2017	26/02/2017	néant	17/04/2017	21/04/2017	09/05/2017	19/05/2017	25
Saint Jérôme	M1 NEUROSCIENCES	06/07/2016	22/07/2016	22/08/2016	02/09/2016	38	12/09/2016	16/12/2016	néant	néant	52	02/01/2017	06/01/2017	17/12/2016	01/01/2017	09/01/2017	23/04/2017	20/02/2017	24/02/2017	16	10/04/2017	17/04/2017	24/04/2017	28/04/2017	néant

Calendrier national des vacances scolaires 2016-2017

Automne : 20/10 au 02/11/2016
Noël : 17/12/2016 au 02/01/2017
Hiver : 11 au 26/02/2017
Printemps : 08 au 23/04/2017

Université du Temps Libre Tarifs à compter de l'année 2016/2017

[CFVU du 9 juin 2016](#)

Préambule

Descriptif succinct des **activités** proposées par l'UTL :

- conférences : deux à quatre conférences de 1h30 sont organisées chaque semaine ;
- stages : durée comprise entre 6 heures et 12 heures ;
- séminaires thématiques : chaque séminaire comprend un volume horaire total de 22h30 d'octobre à juin, à raison de 1h30 tous les quinze jours. Trente-quatre thématiques sont proposées (psychologie, littérature...) ;
- activités hebdomadaires (loisirs sportifs, culturels, artistiques...), à raison de 1h30 à 2 heures par semaine.

Les droits d'inscription

- Permettent une participation ponctuelle à des conférences ou à des stages thématiques (tableau I)
- ouvrent l'accès aux diverses activités hebdomadaires et séminaires auxquels on peut s'inscrire soit à l'année (sept-juin) soit à partir de janvier (janvier-juin) soit à partir d'avril (avril-juin). Ce qui génère trois tarifs différents (tableau II).

NB : les tarifs ci-après sont indiqués en euros.

I- Participation ponctuelle à une ou plusieurs conférence(s)/stage(s)

Conférences	Euros
Une conférence de 1h30	6
Demi-journée de conférences (soit 2 conférences de 1h30)	11
Carte 12 conférences	65

Stages

Stages 12 heures	70
Stage informatique 6 heures (tarif spécifique lié aux contraintes de maintenance du matériel informatique)	70
Stage informatique 9 heures (tarif spécifique lié aux contraintes de maintenance du matériel informatique)	100

II- Adhésion aux activités

	de septembre à juin		de janvier à juin		d'avril à juin	
	Tarif usuel	Personnes non imposables sur le revenu et personnels AMU	Tarif usuel	Personnes non imposables sur le revenu et personnels AMU	Tarif usuel	Personnes non imposables sur le revenu et personnels AMU
Forfait conférences	195	135	130	90	65	45
Séminaires						
1 Séminaire	125	95	85	65	40	30
Séminaire supplémentaire (hors tarifs spécifiques)	80	60	50	35	30	25
Activités hebdomadaires						
1 Activité	210	150	140	100	70	50
Activité supplémentaire (hors tarifs spécifiques)	125	85	85	55	40	30
Séminaires et activités à tarifs spécifiques						
<u>Séminaires</u> : - œnologie - atelier culinaire (Marseille)	160	130	110	90	50	40
<u>Activités</u> : - Dessin-Peinture-Aquarelle- Théâtre-Atelier d'écriture (2h00) - Encadrement d'art (Aix) - Natation, Aquagym (Marseille)	210	150	140	100	70	50
- Informatique (Marseille)	265	180	175	120	90	60

**Evaluation HCERES – volet
formation**

**Comité de suivi et de
relecture
Bilan d'étape**

CFVU – le 9/06/2016

Aix*Marseille
université

Plan de la présentation

- 1 – Calendrier des séances
- 2 – Problèmes rencontrés
- 3 – Agenda prévisionnel, propositions
- 4 – **Méthode retenue** : quelques éléments

1) Bilan des premières séances

Planning des réunions	Nombre de dossiers vus	Validation	Navette	ALLSH	ESPE	FDSP	FEG	IUT	Santé	SC
CSR du 18 mai	Réunion préparatoire									
CSR du 24 mai	5	4	1	2						3
CSR du 25 mai	Annulé									
CSR du 30 mai	7	4	3	4			3			
CSR du 31 mai	6	5	1						2	4
CSR du 7 juin	15	9	6	3		1	3			8
CSR du 8 juin	17	11	6		4	3		10		
Totaux	50	33	17	9	4	4	6	10	2	15

2) Problèmes rencontrés

- Peu de mentions disponibles avant la date du 3 juin et malgré la bonne volonté de composantes ayant déposé des dossiers en « avant-première » ;
- Annulation de la séance du 25 mai (pénurie d'essence et de dossiers ;
- Difficulté à assurer une expertise sans des dossiers complets (annexes incomplètes) ;
- Impossibilité de regrouper les rapports pour limiter le nombre de réunions pour chaque rapporteur et chaque représentant de composante ;
- D'où un retard conséquent.

3) Agenda prévisionnel, propositions

Nombre de mentions examinées	50
Nombre de mentions à examiner	198
Nombre de mentions ne remontant pas	6
Mentions restant à examiner	142
Dont dossiers disponibles au 3 juin	58
Dossiers rentrés depuis le 3 juin	25
A déposer encore	59

- Prolonger les rapports sur les auto-évaluations sur la troisième semaine de juin (21 et 22) ;
- Mettre une séance le 21 juin au matin pour remplacer la séance de l'après-midi prise par une réunion du conseil académique ;
- Tenter de collationner les rapports en amont des réunions pour préparer le travail de synthèse et accélérer le rythme de passage ;
- Confier le plus possible aux représentants de composante les modifications mineures pour éviter les navettes ;
- Si nécessaire, utiliser les deux dernières séances de juin pour le premier tour d'examen et finaliser les navettes début juillet pour un vote dans les composantes avant le 14 juillet.

4) Principes émergeant des premières réunions

- Les rapports suggèrent les améliorations possibles pour valoriser le dossier.
- Les annexes comprendront *in fine* les statistiques de la DEVE et les tableaux 3 et 4
- De ce fait, il faut veiller à la cohérence des données et à l'analyse menée sur ces données
- On ne considère pas comme négatif des rubriques non renseignées si elle n'ont pas lieu d'être (ex. recherche en LP, international et absence de fiche si sans objet).

INFORMATIONS

📍 Adresse de la Direction des Relations avec les Associations
Halle aux grains
Place Richelme - 2ème étage
13616 Aix-en-Provence Cedex 1

🕒 Horaires d'ouvertures :
Du lundi au Vendredi
De 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
Téléphone: 04.42.91.90.94 / 94.77

ANNEE 2016

1/ IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

Date de création au journal officiel / / N° Préfecture ou sous-préfecture

Nom AIP-MARSEILLE-UNIVERSITÉ

Adresse siège social 58 BOULEVARD CHARLES LIVON

Code postal 13285 Ville MARSEILLE CEDEX 7

N° Siren 130 015 332 00013 Numéro APE: 82452

Téléphone 04-42-17-25-44 Fax - - -

Adresse mail CATHERINE.CREFF@UNIV-AMU.FR

Adresse site Internet http://univ-amu.fr

2/ BUTS STATUTAIRES

ETABLISSEMENT PUBLIC A CARACTERE SCIENTIFIQUE CULTUREL ET PROFESSIONNEL

3/ COMPOSITION DU BUREAU (telle que prévue par les statuts)

Président	Civilité	<u>P M.</u>	Mme	Mlle	Prénom <u>XUON</u>
	Nom	<u>BERLAND</u>			
	Adresse	<u>58 AV. CHARLES LIVON</u>			
	Code postal	<u>13285</u> Ville <u>MARSEILLE</u>			
	Téléphone	<u>04-42-17-25-44</u>			
Vice-Président	Civilité	<u>M.</u>	<u>X</u> Mme	Mlle	Prénom <u>SOPHIE</u>
	Nom	<u>LAMOUREUX</u>			
	Adresse	<u>3 AVENUE ROBERT SCHUMAN BUREAU 114</u>			
	Code postal	<u>13628</u> Ville <u>AIX-EN-PROVENCE</u>			
	Téléphone	<u>04-42-17-25-44</u>			
Secrétaire	Civilité	<u>M.</u>	Mme	Mlle	Prénom
	Nom				
	Adresse				
	Code postal	Ville			
	Téléphone				
Trésorier	Civilité	<u>M.</u>	Mme	Mlle	Prénom
	Nom				
	Adresse				
	Code postal	Ville			
	Téléphone				

4/ RESPONSABLE, PERSONNE A CONTACTER

Nom: CREFF Prénom: CATHERINE

Téléphone bureau: 04-42-17-25-44 Téléphone domicile: - - -

Fonction au sein de l'association: DIRECTRICE POLE VIE ETUDIANTE

5/ LOCAUX

Surface: m² Mis à disposition par la ville / Adresse : _____

Loyer/an: € Charges/an: € Jours/heures de permanences: _____

6/ PERSONNEL

Nombre total de salariés: _____ Types et nombre de contrats : _____

7/ ADHERENTS / COTISATION(S)

Montant de la cotisation par adhérent: € ~~2ème cotisation (facultatif):~~ € ~~3ème cotisation (facultatif):~~ €

Nombre total d'adhérents: _____ Sur Aix: _____ Sur le pays d'Aix: _____

Nombre de gratuités : _____ ~~Montant total des cotisations : € (!)~~

L'association est-elle adhérente à Pays d'Aix Associations ? Oui Non

(!) = Montant à reporter dans le compte d'exploitation. Si le montant est différent, le justifier sur une feuille annexe.

9/ NATURE ET DATE DE LA MANIFESTATION

Pas de subvention de tenue jour
le J.S.B.E 2015

DEPENSES

60. ACHATS

- Dépenses d'investissement (matériels et équipements)
- Fournitures d'atelier ou d'activité
- Eau, Gaz, Electricité
- Fournitures d'entretien de bureau
- Prestations de services
- Autres.....

Sous total 60 :

61. SERVICES EXTERIEURS

- Formation des bénévoles
- Travaux d'entretien et de réparation
- Prime d'assurance
- Documentation : études et recherches
- Location immobilière
- Location mobilière, matériels
- Autres.....

Sous total 61 :

62. AUTRES SERVICES EXTERIEURS

- Honoraires, rémunérations d'intermédiaires
- Publicité, publication
- Transports d'activités, et d'animations
- Missions et réceptions, déplacements
- Frais postaux, téléphone
- Autres.....

Sous total 62 :

63. IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES

Sous total 63 :

64. CHARGES DE PERSONNEL

- Salaires bruts
- Charges sociales de l'employeur
- Autres

Sous total 64 :

65. AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Sous total 65 :

66. CHARGES FINANCIERES

Sous total 66 :

67. CHARGES EXCEPTIONNELLES

Sous total 67 :

68. DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

- Dotation aux amortissements
- Dotation aux provisions
- Autres.....

Sous total 68 :

TOTAL DEPENSES :

RECETTES

70. VENTES DE PRODUITS FINIS

- Vente de spectacles
- Ventes de marchandises
- Prestations de services
- Produits activités annexe

Sous total 70 :

74. SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

SUBVENTIONS DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE

- Politique de la ville
- Culture
- Jeunesse
- Education
- Solidarité, social
- Direction des relations avec les Associations
- Sports

Sous total des subventions de la ville :

AUTRES SUBVENTIONS PUBLIQUES

- Europe
- Etat
- Région
- Département
- Communauté du Pays d'Aix
- Agence de service et de paiement et emplois aidés

Sous total des autres subventions publiques :

SUBVENTIONS PREEVES

- Partenariats, sponsors
- Mécénats

Sous total des subventions privées :

Sous total 74 :

75. PRODUITS DE GESTION COURANTE

- Cotisations
- Dons et legs

Sous total 75 :

76. PRODUITS FINANCIERS

77. PRODUITS EXCEPTIONNELS

- Sur opération de gestion
- Sur exercices antérieurs

Sous total 77 :

78. REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Sous total 78 :

TOTAL RECETTES :

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

86. EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

- Secours en nature
- Mise à disposition gratuite de biens et prestations
- Personnel bénévole

Sous total 86 :

87. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

- Bénévolat
- Prestations en nature
- Dons en nature

Sous total 87 :

La subvention (ville d'aix) de euros représente % du total des recettes (Calcul : {montant attribué / total des recettes} x 100)

BUDGET PREVISIONNEL DE LA MANIFESTATION / COLLOQUE 2016

NATURE, DATE ET LIEU DE LA MANIFESTATION

"Rendez-vous Santé, bien-être" 2016-2017 Aix Marseille Université
de sept à octobre 2016 sur les campus de Marseille et d'Aix-en-Provence
(à l'octobre 2016 à Aix)

Nombre de participants prévus: 200 Salles utilisées: Campus Universitaire

La manifestation est à caractère: Local National Européen International

Soutiens déjà acquis (Université, grandes écoles, collectivités publiques, etc.): Cette manifestation est soutenue par le Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSPIE).

DEPENSES

60. ACHATS

- Dépenses d'investissement (matériels et équipements) 500
- Fournitures d'atelier ou d'activité
- Eau, Gaz, Electricité
- Fournitures d'entretien de bureau
- Prestations de services 5863
- Autres 924
Sous total 60 : 7287

61. SERVICES EXTERIEURS

- Formation des bénévoles
- Travaux d'entretien et de réparation
- Prime d'assurance
- Documentation : études et recherches
- Location immobilière
- Location mobilière, matériels 4341
- Autres
Sous total 61 : 4341

62. AUTRES SERVICES EXTERIEURS

- Honoraires, rémunérations d'intermédiaires
- Publicité, publication
- Transports d'activités, et d'animations
- Missions et réceptions, déplacements
- Frais postaux, téléphone
- Autres SOLIDARITE 2800
Sous total 62 : 2800

63. IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES

Sous total 63 :

64. CHARGES DE PERSONNEL

- Salaires bruts
- Charges sociales de l'employeur
- Autres
Sous total 64 :

65. AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Sous total 65 :

66. CHARGES FINANCIERES

Sous total 66 :

67. CHARGES EXCEPTIONNELLES

Sous total 67 :

68. DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

- Dotation aux amortissements
- Dotation aux provisions
- Autres
Sous total 68 :

TOTAL DEPENSES : 14428

RECETTES

70. VENTES DE PRODUITS FINIS

- Vente de spectacles
- Ventes de marchandises
- Prestations de services
- Produits activités annexes
Sous total 70 :

74. SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

SUBVENTIONS DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE

- Politique de la ville
- Culture
- Jeunesse
- Education
- Solidarité, social 1500
- Direction des relations avec les Associations
- Sports
Sous total des subventions de la ville : 1500

AUTRES SUBVENTIONS PUBLIQUES

- Europe Aix Marseille Université 7488
- Etat 4000
- Région
- Département
- Communauté du Pays d'Aix
- Agence de service et de paiement et emplois aidés
- Ville de Marseille 1500
Sous total des autres subventions publiques :

SUBVENTIONS PRIVEES

- Partenariats, sponsors
- Mécénats
Sous total des subventions privées :
Sous total 74 :

75. PRODUITS DE GESTION COURANTE

- Cotisations
- Dons et legs
Sous total 75 :

76. PRODUITS FINANCIERS

77. PRODUITS EXCEPTIONNELS

- Sur opération de gestion
- Sur exercices antérieurs
Sous total 77 :

78. REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Sous total 78 :

TOTAL RECETTES : 14928

Attention : Le total des dépenses doit être égal au total des recettes !

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

86. EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

- Secours en nature
- Mise à disposition gratuite de biens et prestations
- Personnel bénévole
Sous total 86 :

87. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

- Bénévolat
- Prestations en nature
- Dons en nature
Sous total 87 :

13/ LOCALISATION

Veuillez cocher le quartier dans lequel l'Association intervient (qui peut être différent du Siège Social)

- | | |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Quartier Centre Ville | <input type="checkbox"/> Quartier Sextius Mirabeau |
| <input type="checkbox"/> Quartier de la Duranne | <input type="checkbox"/> Quartier de Luynes |
| <input type="checkbox"/> Quartier de Puycard/Couteron | <input type="checkbox"/> Quartier Célony-La Calade |
| <input type="checkbox"/> Quartier des Milles | <input type="checkbox"/> Quartier du Jas de Bouffan |
| <input type="checkbox"/> Quartier Encagnane-Corsy | <input type="checkbox"/> Quartier Saint Mitre-Les Granettes-Pey Blanc |
| <input checked="" type="checkbox"/> Quartier des Facultés | <input type="checkbox"/> Quartier du Pont de l'Arc |
| <input type="checkbox"/> Quartier Les Hauts d'Aix | <input type="checkbox"/> Quartier Val St André-Arc-La Torse |
| <input type="checkbox"/> Quartier du Pont de Béraud | |

14/ DECLARATIONS SUR L'HONNEUR (1)

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'association

agissant en qualité de

- Certifie que l'association est régulièrement déclarée
- Certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants
- Certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires

Fait le / / à

Signature



15/ ATTESTATION

Conformément à la décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (CE) N°360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 qui étend l'exemption aux aides accordées sous forme de compensation de service public à la même entité sur une période de trois exercices fiscaux dont le montant total n'excède pas 500 000 €(2)(de minimis spécifique aux services d'intérêt économique général -SIEG-).

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'association

agissant en qualité de

- Certifie sur l'honneur que l'association a perçu un montant total d'aides publiques sur les trois derniers exercices :

inférieur ou égal à 500 000 €

supérieur à 500 000 €

Fait le / / à

Signature



16/ RAPPEL DE LA LOI

L. 161 1-4 Loi n° 96-142 du 21 février 1996 : Toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée. Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leur(s) budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité.

(1) Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

(2) Le règlement de la Commission (CE) n° 1998/2006 du 15 décembre 2006, concernant l'application des articles 106 et 107 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides des minimis

15/ PIÈCES OBLIGATOIRES A FOURNIR

➤ **IMPORTANT :** Veuillez ne pas tenir compte de cette page si vous avez déjà fait une demande de subvention pour l'année 2016 car vous avez normalement déjà fourni les documents nécessaires.

Au moment du dépôt du dossier, les documents administratifs et financiers suivants sont exigibles, en double exemplaire :

- Ce formulaire de demande de subvention (5 pages) complété, daté, signé.
- Statuts (sauf si déjà fournis et non modifiés).
- Fiche de situation au répertoire SIRENE (sauf si déjà fournie).
- Publication de création au journal officiel (sauf si déjà fournie).
- Récépissé de déclaration de création en sous-préfecture (sauf si déjà fourni).
- Derniers récépissés de déclaration de modifications en sous-préfecture (statuts, adresse, bureau, ...).
- R.I.B. libellé au nom de l'association avec l'adresse complète.
- Compte rendu de la dernière assemblée générale daté et signé, approuvant les comptes et désignant les membres du bureau avec leurs fonctions.
- Attestations d'assurances 2016 ou facture acquittée (protection des biens et des personnes).
- Rapport d'activités (année 2015)
- Projet d'activités 2016.
- Dernier relevé de banque 2015 au moment du dépôt du dossier :
 - Relevé de compte sur livret, portefeuille, sicav, actions, etc...
- Bilan et compte de résultat certifiés (année 2014).
- Bilan et compte de résultat, même provisoires (année 2015).
- Si le budget est augmenté par rapport à l'année 2015 en préciser les raisons.
- Note précisant l'objet de la demande, y compris pour le fonctionnement.

15.1/ POUR TOUTE ASSOCIATION SPORTIVE

❖ Les dossiers sont à remettre à la direction des sports trois mois avant le Colloque, la Manifestation, le Concert...

en double exemplaire

- Attestation d'agrément jeunesse et sport (sauf si déjà fournie).
- Copie des diplômes permettant d'encadrer une activité physique et sportive (sauf si déjà fournie).
- Attestation d'affiliation à une fédération sportive pour l'année 2015/2016.

15.2/ POUR TOUTE ASSOCIATION AYANT OBTENU UNE SUBVENTION AFFECTÉE A UNE DÉPENSE DÉTERMINÉE

Au 30 juin 2016 :

- Fournir obligatoirement un compte rendu financier attestant de la conformité de la dépense effectuée à l'objet de la subvention accordée en 2015, comportant un bilan qualitatif de l'action, un tableau de données chiffrées (charges et produits) et une annexe explicative sur les écarts significatifs entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté.

15.3/ POUR TOUTE ASSOCIATION AYANT OBTENU, EN 2015, UNE SUBVENTION SUPÉRIEURE A 23 000 EUROS

un seul exemplaire

- Un exemplaire du grand livre comptable 2015, même provisoire (peut être obtenu sur le logiciel de comptabilité de l'association).
- Un exemplaire de la balance 2015, même provisoire (peut être obtenu sur le logiciel de comptabilité de l'association).

Au 31 Mars 2016 :

- Une attestation de paiement à jour de l'URSSAF/Pôle emploi au 31 décembre de l'année 2015.
- Une copie de la DADS 1 de l'année 2015 (y compris la dernière page qui totalise l'ensemble des déclarations individuelles).
- Une copie de la DADS 2 de l'année 2015.
- Pour les associations concernées, une copie de la déclaration de l'impôt sur les bénéfices des sociétés année 2015.

Au 30 juin 2016 :

- Un compte de résultat détaillé, définitif et certifié (année 2015).
- Bilan certifié et définitif (année 2015).
- PV de l'assemblée générale approuvant les comptes 2015 de l'association.

15.4/ POUR TOUTE ASSOCIATION AYANT OBTENU, EN 2015, DE L'ENSEMBLE DES AUTORITÉS ADMINISTRATIVES UNE SUBVENTION SUPÉRIEURE A 50 000 EUROS ET AYANT UN BUDGET ANNUEL SUPÉRIEUR A 150 000 EUROS

Au 30 juin 2016 (*) :

un seul exemplaire

- Publication, dans le compte financier 2015, des rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants (bénévoles et salariés) ainsi que leurs avantages en nature ou attestation.

15.5/ POUR TOUTE ASSOCIATION AYANT OBTENU, EN 2015, DE L'ENSEMBLE DES AUTORITÉS ADMINISTRATIVES UNE SUBVENTION SUPÉRIEURE A 153 000 EUROS

Au 30 juin 2016 (*) :

un seul exemplaire

- Rapport du commissaire aux comptes nommé par l'assemblée générale de l'association, de l'année 2015.
- Copie de la facture acquittée de la publicité au journal officiel des comptes annuels et du rapport du commissaire aux comptes de l'année 2015.

2016



DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

AUPRES DE LA VILLE DE MARSEILLE

**LE DOSSIER COMPLET EST A RETOURNER
LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE**

PAR COURRIER POSTAL

Destinataire :

**Monsieur Patrice VANELLE
Conseiller Municipal délégué
à la Vie étudiante
Hôtel de Ville - Pavillon Daviel
13 233 Marseille cedex 20**

PAR COURRIER ELECTRONIQUE

Destinataire :

**Madame Isabelle DURAND
Service Développement Territorial
Division Vie étudiante
Direction des Projets Economiques
Tel : 04 91 55 33 25 ou 04 91 55 96 25
idurand@mairie-marseille.fr
copie à : mdbaudillon@mairie-marseille.fr**

1. ORGANISME DEMANDEUR

Renseignements relatifs au responsable de l'organisme

Nom du responsable : **M. Yvon Berland Président**

Adresse : Jardins du Pharo, 58, avenue Charles Livon
13285 MARSEILLE cedex 7

N° de Téléphone : 04 42 17 25 44

Portable :

N° de Fax

Adresse email : yvon.berland@univ-amu.fr

2. ORGANISME GESTIONNAIRE

Renseignements relatifs au gestionnaire de la subvention :

Nom de l'Organisme Gestionnaire : Aix-Marseille Université, Pôle Vie étudiante

Nom du responsable : Sophie Lamouroux

Vice-Présidente déléguée à la vie étudiante

Adresse : Aix Marseille Université
3 avenue Robert Schuman, FDSP.
13628 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

N° de Téléphone : 04 42 17 25 44

Portable :

N° de Fax

Adresse email : catherine.creff@univ-amu.fr

3. BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES PREVISIONNELLES

NATURE	MONTANT TTC EUROS
Locations tentes de réception :	4341
Buffet équilibré :	5675
Collation partenaires :	187.20
Ateliers sensibilisation fruits et légumes :	924
Communication :	2800
Lots parcours santé :	500
TOTAL	14428

RECETTES PREVISIONNELLES (Montant TTC – Euros)

NATURE	Co-financements sollicités	Obtenus	Total
FSDIE (AMU)	6000	6000	6000
BVE (AMU)	1428	1428	1428
REGION	4000	En cours	
Ville de Marseille	1500	En cours	
Ville d'Aix en Provence	1500	En cours	
TOTAL	14428	7428	7428

4. DEMANDE DE SUBVENTION A LA VILLE DE MARSEILLE

2016

MONTANT DEMANDE : 1500 Euros

Autres demandes auprès de la Ville de Marseille :

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT EN ANNEXE DE VOTRE DEMANDE :

- Relevé d'identité bancaire ou postal
- N° de SIRET
- Présentation des missions et de l'activité de l'année en cours
- Rapport d'activités de l'année précédente

Tout dossier incomplet ne pourra être traité

Fait à _____, le _____

SIGNATURE DES RESPONSABLES (noms et qualités des signataires) :

LE DEMANDEUR,

**LE GESTIONNAIRE
DE LA SUBVENTION,**



**Direction de l'Economie Régionale, de l'Innovation et de
l'Enseignement Supérieur**
Service Vie Etudiante et Mobilité Internationale

Formulaire de demande de subvention
Organismes publics

Date de réception :

N° d'enregistrement du dossier (Réservé au
Service) :

Titre du projet : " Rendez-vous Santé, Bien-être d'Aix-Marseille Université", 2016-2017

Nom de l'organisme demandeur : Aix-Marseille Université

Représenté par : Mme Sophie Lamouroux, Vice-présidente déléguée à la vie
étudiante

Coordonnées : sophie.lamouroux@univ-amu.fr

Nom et fonction du responsable du projet : Thomas Gantou

Responsable de l'antenne du Bureau de la vie étudiante/Mission handicap du site St-Charles

Téléphone : 04 13 55 03 95

E-mail : thomas.gantou@univ-amu.fr



Description succincte du projet (nature et objectif) :

(Joindre une note détaillée de 2 à 5 pages : voir annexe 1)

Désormais nommé " **Rendez-vous Santé, Bien-être** ", le projet se déroulera autour de 3 axes :

- Sensibilisation et Prévention santé et bien-être,
- Sensibilisation à l'environnement et à la solidarité,
- Changer le regard sur le handicap.

Date et lieu de l'opération :

- Campus Marseille Centre (St Charles): 22 septembre 2016
- Campus Marseille Luminy : 27 septembre 2016
- Campus Marseille Canebière : 29 septembre 2016
- Campus Aix-en-Provence : 04 octobre 2016
- Campus Marseille Etoile (St Jérôme) : 11 octobre 2016
- Campus Santé (Timone) : 13 octobre 2016

Public visé (nature et nombre) : Public étudiant principalement. 1000 à 1500 personnes

Nature de la communication envisagée :

Communication par le biais des supports mis en place par la direction de la communication d'AMU (site internet, affiches, banderoles, réseaux sociaux newsletter étudiante et personnels.)

Date :

Signature de la personne habilitée à engager l'organisme :

Coût total de l'opération : 14440 €	Montant demandé à la Région : 4000 €
--	---



Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes	
Nature	Montant	Nature	Montant
Locations tentes de réception :	4341	FSDIE (AMU)	6000
Buffet équilibré :	5675	BVE (AMU)	1440
Collation partenaires :	200	Région	4000
Ateliers sensibilisation fruits et légumes :	924	Ville d'Aix en Provence	1500
Communication :	2800	Ville de Marseille	1500
Lots parcours santé :	500		
Total des dépenses *	14440	Total des recettes	14440

Cachet de l'organisme demandeur (université, école...)

Le montant des dépenses et des recettes doit être identique. Toutes les recettes sollicitées doivent apparaître.



M. Christian Estrosi
Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Hôtel de Région
27 place Jules Guesde
13481 Marseille cedex 20

Objet : demande de subvention

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un exemplaire du dossier de demande d'aide financière déposée par l'université d'Aix- Marseille.

Notre structure sollicite une aide du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur d'un montant de 4000 € pour la réalisation de l'opération suivante :

- " Rendez-vous Santé, Bien-être ", 2016-2017

Espérant que le dossier ci-joint vous apporte toutes les informations nécessaires à l'étude de notre demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le 02 mai à Marseille

Nom et fonction du signataire

Signature

La Vice-présidente déléguée à la vie étudiante

Sophie LAMOUROUX





Le dispositif « Santé, Bien-être 2016-2017 » aura lieu sur les principaux sites universitaires de l'université d'Aix-Marseille tout au long de l'année universitaire 2016/2017 :

Pour commencer, un premier "Rendez-vous informatif" se tiendra sous forme de stands de sensibilisation, ludiques et participatifs dans la période post rentrée, sur une plage horaire de 11h à 14h et selon le calendrier suivant :

- **Campus Marseille Centre (St Charles): 22 septembre 2016**
- **Campus Marseille Luminy : 27 septembre 2016**
- **Campus Marseille Canebière : 29 septembre 2016**
- **Campus Aix-en-Provence : 04 octobre 2016**
- **Campus Marseille Etoile (St Jérôme) : 11 octobre 2016**
- **Campus Santé (Timone) : 13 octobre 2016**

Ce premier rendez-vous sera suivi, en liaison avec le Service inter universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SIUMPPS), d'actions ciblées de type dépistage (MST, auditif, visuel, buccodentaire ...), ateliers (gestion du stress, sophrologie...), conférences (handicap ...) sur les différents campus universitaires d'octobre 2016 à mai 2017.

La programmation de ces actions ciblées sera mise en place avec les différents partenaires et participants :

- *Pôle vie étudiante (AMU)*
- *Service inter universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SIUMPPS)*
- *Service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS)*
- *Centre Régional des Œuvres Universitaires et Sociales (CROUS)*
- *Alliance Autismes, pour l'insertion, l'éducation et les solidarités (ASPIES).*
- *Tremplin Prév*
- *Association Nationale de Prévention en Alcoolologie et Addictologie, (ANPAA)*
- *Sida Info Service (SIS)*
- *La mutuelle des étudiants (LMDE)*
- *La mutuelle des étudiants de Provence (MEP)*
- *Mutuelle d'assurance des instituteurs de France (MAIF)*
- *Bureau d'aide psychologique universitaire (BAPU)*
- *Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CEGID)*
- *Agence pour la recherche et l'information en Fruits et Légumes (APRIFEL)*



Le principe des « actions de santé ciblées » répertoriées par le SIUMPPS est de compléter et d'harmoniser les prestations médicales, en les étendant sur les principaux campus à l'image des campagnes du don du sang organisées par l'établissement Français du sang (EFS), afin que le plus grand nombre d'étudiants puissent en bénéficier.

Concernant ce volet spécifique, la direction du Pôle vie étudiante et les équipes du SIUMPPS dirigées par le professeur Disdier, collaboreront à la définition des champs d'action des partenaires santé extérieurs à AMU et à la mise en place des ateliers de dépistage. Ces derniers seront annoncés aux étudiants, par campus, et dans la proche période suivant chaque Rendez-vous Santé, Bien-être.

Les équipes du SIUMPPS (médecins, infirmières, sophrologues, psychologues ...) seront mobilisées pour assurer les rendez-vous santé des étudiants de l'université d'Aix-Marseille.

A l'occasion des « rendez-vous » informatifs de début d'année universitaire, un « buffet équilibré » sera proposé aux étudiants à la mi-journée et à proximité des stands. Une diététicienne sera présente dans la mesure du possible ainsi que les prestataires du CROUS.

Une prestation complémentaire sur la thématique nutrition sera délivrée par l'entremise du SIUMPPS et Aprifel pour une information approfondie et actualisée sur les fruits et légumes frais et leurs effets sur la santé.

De manière générale et pour toutes les thématiques qui font l'objet d'une sensibilisation, les partenaires seront réunis à l'initiative du Pôle vie étudiante afin de proposer une offre cohérente et concertée.

De l'avis de tous les partenaires, il est indispensable de mettre en place une communication collaborative, et chacun des participants s'engagera à communiquer sur les RSBE, en complément des supports mis en place par la direction de la communication d'AMU (site internet, affiche, réseaux sociaux, newsletter étudiante et personnels).

Un programme des actions ciblées sera édité et distribué dans le cadre de la rentrée universitaire.

Le service Développement Durable de l'université interviendra sous forme ludique avec un quizz « quel éco-citoyen es-tu ? », dont la finalité est de donner des solutions, des gestes pour être le meilleur éco-citoyen possible, et l'animation d'un Café DD « quel éco-campus idéalises-tu ? ».

Une présentation des RSBE a été effectuée lors de la commission du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) qui s'est tenue le 25 février dernier à Aix.

Les nouveaux membres de la commission dont Mme Sophie Lamouroux, vice-présidente déléguée à la vie étudiante et M. Valentin PEDOTTI nouvellement nommé vice-président étudiant, et porte-parole privilégié, ont convié les membres de la commission à relayer ce projet auprès de l'ensemble des associations étudiantes d'AMU afin qu'ils participent en nombre à ces rendez-vous qui leur sont dédiés.

Fiche Jury

BVE	N°	Type projet	Projet	N° SIFAC	Association	Porteur	Secteur	Cursus	FSDIE demandé	Budget total	Dates et lieux de réalisation	Avis de la Commission (Lors qu'il n'y a pas d'indication du nb de votes les décisions sont unanimes)	Somme accordée par la commission	Observations
Etoile	N°2015/2016-163	Sport	Rencontre sportive CMI d'Aix-Marseille Université	création	CMI-AMU	Jean-Baptiste LUGO	Sciences Etoile	L2 Sciences pour l'ingénieur CMI	505,20 €	635,20 €	28/09/2016 sur le plateau sportif de Luminy	Favorable avec recommandation	505,00 €	La commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les T-shirt et de se rapprocher rapidement de direction de site pour la mise à disposition des structures sportives.
Aix Sud	N°2015/2016-149	CA	Festival 3 jours et plus	11853	Pratik'Teatr	Catherine LAOUENAN	ALLSH	Deust Théâtre	3 000,00 €	13 240,14 €	Du 6 au 12 juin, théâtre Vitez, et du 15 au 17 juin, théâtre de Lenche	Favorable avec recommandation	2 500,00 €	La commission demande d'accroître la visibilité des recettes, sera attentive à la restitution des factures du bilan et demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur tous les supports de communication.
Aix Sud	N°2015/2016-164	CA	2ème rencontres en Terres documentaires	16849	Les chantiers du réel	Marion ELLENA	ALLSH	Master Pro Métier du film documentaire	1 897,25 €	3 867,25 €	16 et 17 septembre au Vidéodrome 2	Favorable	1 898,00 €	
Aix Sud	N°2015/2016-165	CA	Les Ses en chansons	création		Djalloud SAID HASSANE	Economie Gestion	Master MEEF Sciences Economiques et sociales	1 424,37 €	3 648,74 €	Rentrée universitaire 2016	Défavorable		La commission propose de retravailler le projet en lui donnant une dimension collaborative avec d'autres étudiants d'AMU et recommande que celui-ci respecte les principes de neutralité d'AMU (cf. RI AMU)
Aix Sud	N°2015/2016-166	CA	Origines 2.0	17208	Cod'Aix	Antoine RUIZ-SCORLETTI	ALLSH	M2 Histoire et humanités	3 170,32 €	14 894,80 €	Projet de fin mai à fin août, valorisation courant 2017	Favorable avec recommandation	3 170,00 €	La Commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur tous les supports de communication.
Aix Sud	N°2015/2016-167	CA	Festival International de Théâtre "In Situ" 2016	17905	In Theatro Veritas	Johanna GRIESSER	ALLSH	Théâtre	3 500,00 €	13 635,90 €	Du 21 au 28 novembre 2016, théâtre les gazelles, CROUS Aix-en-Provence	Favorable avec recommandation	2 500,00 €	La Commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur tous les supports de communication et la mise en lumière de la politique culturelle d'AMU.
Aix Nord	N°2015/2016-168	Autres	Week-end d'intégration des étudiants internationaux	17868	Elsa Aix-Marseille	Marion SAIEB	Droit et Sciences Politiques	L3 Droit LAP	558,42 €	558,42 €	Début du mois de septembre 2016	Favorable	558,00 €	
Aix Nord	N°2015/2016-169	CA	Minutes Jazz	17420	Minutes Culturelles	Rebecca MARTIN	IMPGT	M2 Management des Organisations et des Manifestations Culturelles	12 203,64 €	35 136,73 €	Shox Case, 3C fin septembre 2016 / Show Case Théâtre des Gazelles octobre 2016 / Workshop, conservatoire Daruis MILHAUD du 12 au 15 nov 2016 / Concerts, La Scène les 18 et 19 novembre 2016	Favorable avec recommandation	12 000,00 €	La Commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les supports de communication et attire l'attention sur l'augmentation importante du budget. L'enveloppe du FSDIE n'étant pas exponentielle.
Timone	N°2015/2016-170	Santé	Stages cliniques et de laboratoires à l'étranger	2997	AEM2	Léa FEBVRE	Médecine	DFGSM2	6 260,40 €	8 523,40€	De juin 2016 à juin 2017, Marseille et toute la région PACA	Favorable avec recommandation	5 800,00 €	La Commission demande à nouveau de diversifier les sources de financement et de limiter le nombre d'étudiants impactés par le financement.

BVE	N°	Type projet	Projet	N° SIFAC	Association	Porteur	Secteur	Cursus	FSDIE demandé	Budget total	Dates et lieux de réalisation	Avis de la Commission (Lors qu'il n'y a pas d'indication du nb de votes les décisions sont unanimes)	Somme accordée par la commission	Observations
Timone	N°2015/2016-171	Santé	Solidays 2016	2997	AEM2	Axel MOUTTET	Médecine	L3 Médecine	290,85 €	615,85 €	Du 22 au 27 juin 2016	Favorable avec recommandation	291,00 €	La Commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les supports d'affichage.
Timone	N°2015/2016-172	Autres	Remise des diplômes aux étudiants en dernière année d'orthophonie	9895	AEMO 13	Marie LUCIANI	Orthophonie	2ème année Orthophonie	400,00 €	492,37 €	1er juillet 2016, Faculté de Médecine, Timone	Favorable avec recommandation	400,00 €	La Commission demande de diversifier les sources de financement.
Timone	N°2015/2016-173	Solidarité	Voyage humanitaire en Inde du Sud (Salem)	9287	Emassi	Alexandre DE BAILLOU	Médecine	2ème année Médecine	800,00 €	4 351,24 €	Du 1e au 21 août 2016	Différé		La Commission demande des éclaircissements quant à la destination des fonds sollicités auprès du FSDIE.
Timone	N°2015/2016-174	Santé	Congrès National des Etudiants en Pharmacie	création	Association du Congrès Toulouse Marseille 2016 (ACTM 2016)	Vincent ROUX	Pharmacie	DFGSP3	14 967,50 €	41 327,50 €	Du 30 juin au 3 juillet 2016, faculté de Pharmacie Marseille	Favorable avec recommandation	14 500,00 €	La Commission s'etonne de la non mise à disposition à titre gracieux des locaux de la Faculté de Pharmacie.
Aix Sud	N°2015/2016-175	Autres	"Gagner en confiance en soi avec ses élèves" Cycle d'ateliers "vivre et grandir ensemble". Ateliers créés par Catherine Dumontell-Kremer et animés par Rémy LAZAROWICZ	création		Rémy LAZAROWICZ	ALLSH	L1 Psycho	4 500,00 €	31 231,80 €	Septembre 2017 (2 cycles de 8 ateliers) et février 2018 (2 cycles de 8 ateliers)	Défavorable		La Commission ne finance pas les projets personnels
Canebière	N°2015/2016-176	Sport	Participation à la Juris'Cup 2016	14144	AEMDS	Mathieu LAPLANTE-GOULET	Droit et Sciences Politiques	M2 Droit du Sport	2 056,20 €	2 956,20 €	Du 15 au 18 septembre 2016, Marseille	Favorable avec recommandation	2 056,00 €	La Commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur le bâteau
Canebière	N°2015/2016-177	Sport	Participation au tournoi des Master II droit du sport 2016	14144	AEMDS	Mathieu LAPLANTE-GOULET	Droit et Sciences Politiques	M2 Droit du Sport	1 279,50 €	2 279,50 €	Samedi 3 septembre 2016, Stade Charléty, Paris	Favorable avec recommandation	1 280,00 €	La Commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les uniformes.
Luminy	N°2015/2016-178	CST	Les rencontres du Biomedical: actualités et innovations en imagerie médicale	5227	Prov'ing Forum	Gwenaëlle FLEURY	Polytech	3ème année Génie Biomédical	1 130,67 €	5 130,67 €	Mercredi 19 octobre 2016, Polytech Luminy	Favorable avec recommandation	1 131,00 €	La Commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les supports de communication.
Luminy	N°2015/2016-179	CST	17ème forum des Biotechnologies: les Nanobiotechnologies, de l'innovation à la production	5227	Prov'ing Forum	Charlotte BODINEAU	Polytech	3ème année Génie Biologie	1 600,00 €	7 955,41 €	3 et 4 octobre 2016, Polytech Luminy	Favorable avec recommandation	1 600,00 €	La Commission accorde la subvention sous réserve que l'association représente un budget prévisionnel correspondant au devis détaillé du traiteur.
Luminy	N°2015/2016-180	CA	AssoM Art Festival - Troisième édition	5510	ASSOM	Anne-Sophie MAREDI	Orthophonie	Orthophonie	6 000,00 €	14 183,20 €	1er octobre, Fort Saint Jean	Favorable avec recommandation	5 900,00 €	La Commission ne finance pas les animations pyrotechniques
Luminy	N°2015/2016-181	Autres	Représentations Pompom pour les étudiants	5510	ASSOM	Pauline MIRAVAL	Droit et Sciences Politiques	2ème année de Droit	1 500,00 €	2 165,04 €	Assomades, SMUC, Nov 2016, soirée inter asso, dock des suds, matchs de foot	Différé		Dossier incomplet (devis manquants)
Luminy	N°2015/2016-182	Autres	3 années passées à Polytech (3PM)	14400	BDE POLYTECH	Lucile PANNIER	Polytech	4ème année Génie Biologie	1 566,24 €	3 721,50 €	Novembre 2016 sur les deux pôles POLYTECH Marseille	Différé		Dossier incomplet (devis manquants). La Commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU et demande que les photos du livre respectent la dignité des étudiants
Luminy	N°2015/2016-183	Autres	ESN Buddysystem	14553	ESN Marseille	Daveen-Alexander WINGROVE	Sciences Luminy	Master Immunologie	700,00 €	2 356,95 €	Septembre 2016 à Luminy et aux Gazelles	Favorable	700,00 €	
Etoile	N°2015/2016-184	Autres	Agenda étudiant de St-Jérôme 2016/2017	5839	BDE Saint-Jérôme	Yohan LEGLENE	Sciences	M1 Matériaux	1 600,00 €	1 902,00 €	Reentrée universitaire, campus St-Jérôme	Défavorable (3 contres et 1 abstention)		

BVE	N°	Type projet	Projet	N° SIFAC	Association	Porteur	Secteur	Cursus	FSDIE demandé	Budget total	Dates et lieux de réalisation	Avis de la Commission <small>(Lors qu'il n'y a pas d'indication du nb de votes les décisions sont unanimes)</small>	Somme accordée par la commission	Observations
Etoile	N°2015/2016-185	Autres	Assemblée Générale de tous les CMI de France	création	CMI-AMU	Bastien SIMONOT	Sciences	L2 Sciences pour l'ingénieur CMI	271,60 €	271,60 €	31 juin au 1er juillet, Université d'Avignon	Favorable	41,00 €	
Timone	N°2015/2016-186	Autres	CA ANEPF Strasbourg du 29 au 31 juillet 2016	5895	AE2P	Lea JULIAN	Pharmacie	Pharmacie	200,00 €	270,00 €	Du 29 au 31 juillet 2016, faculté de Pharmacie, Strasbourg	Favorable	200,00 €	
Timone	N°2015/2016-187	Autres	Journée d'été de l'ANEMF (JEA)	2997	AEM2	Clément PAUL	Médecine	3ème année de Médecine	485,00 €	1 025,00 €	Du 30 juin au 3 juillet à Créteil	Favorable	485,00 €	
Timone	N°2015/2016-188	Autres	Week-end de Formation de l'ANEMF	2997	AEM2	Clément PAUL	Médecine	3ème année de Médecine	483,20 €	903,20 €	Du 17 au 20 mars 2016 à Paris	Favorable	483,00 €	
Timone	N°2015/2016-189	Autres	CA de rentrée de l'ANEMF	2997	AEM2	Clément PAUL	Médecine	3ème année de Médecine	115,50 €	195,50 €	Un week-end de septembre, St-Etienne (date du week-end pas encore fixée)	Favorable	116,00 €	
Nb de projets Présentés :					28						Total Sommes demandées :	72 465,86 €	Total subventions accordées	58 114,00 €
Nb de projets Financés :					22						Montant global des projets présentés :	217 475,11 €		